Comité syndical du 6 décembre 2021

Sommaire

- Délibération n°2021-39 : Validation du compte-rendu du précédent Comité syndical
- Délibération n°2021-40 : Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Délibération n°2021-41 : Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027 du Pays de la Bresse bourguignonne
- Délibération n°2021-42 : Validation du projet structurant du territoire de la Bresse bourguignonne pour l'appel à projet « Saône-et-Loire 2022 »
- Délibération n°2021-43 : Demande de subvention Conseil Régional pour l'ingénierie 2022
- Délibération n°2021-44 : Demande de subvention FEADER pour l'ingénierie 2022 du GAL LEADER
- Délibération n°2021-45 : Débat d'Orientation Budgétaire 2022
- Délibération n°2021-46 : Avenant à la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol avec les communes
- Délibération n°2021-47 : Mise à jour du tableau des effectifs concernant le poste de chargé de mission LEADER

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 6 décembre 2021 – 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 27/37

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 5

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 29/11/2021

L'an deux mille vingt et un le six du mois de décembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. FROMONT Jean-Michel

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme MATHY Paule, M. PARISOT Denis, M. GANDREY Julien, M. MOREY Pascal

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2021-039 : Validation du compte-rendu du comité syndical du 20 septembre 2021

M. le Président appelle les membres du comité syndical à valider le compte-rendu du Comité syndical du 20 septembre 2021.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le compte-rendu de la réunion du comité syndical qui s'est tenue le 20 septembre 2021 à 17h30.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 13/12/21
et publié, affiché ou notifié le 16/12/21.

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 20 SEPTEMBRE 2021– 17h30

Etaient Présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean.

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, Mme BASSET Marie-Anne, M. VILLEROT Patrick, M. MOREY Pascal (pouvoir de M. DAUGE Cédric), M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Délégués suppléants sans voix délibérative : //

Etaient excusés : M. GEOFFROY Ludovic, M. DAUGE Cédric

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Assistaient à la réunion : M. Raphaël DORME conseiller aux décideurs locaux, M. Denis JUHE Président du Conseil de développement, Mme Dorothée DION chargée de mission, M. Sébastien RAVET chef de projet, Mme Aurélie TOUZOT agent du Syndicat Mixte et 4 représentants du CPIE Bresse du Jura : M. Jan SIESS, Mme Laurine BIBAS, Mme Floriane KARAS et Mme Jolet VANKIP

Le Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, M. Anthony VADOT, ouvre la séance, en constatant que le quorum est atteint et donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

- Validation du compte-rendu du précédent Comité syndical
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs
- Emergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) dans le cadre du futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027 du Pays de la Bresse bourguignonne
- Election d'un nouveau membre socioprofessionnel au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Avenant à la convention avec l'association sportive laïque louhannaise dans le cadre de la 5e édition d'Arcad'elles
- Décision modificative N°2 du Budget Principal
- Actualisation du tableau des effectifs
- Questions diverses

M. le Président annonce qu'il n'y a pas de demande d'ajout de point dans l'ordre du jour. L'ordre du jour est approuvé.

M. le Président remercie tous les participants, le Journal de Saône-et-Loire et l'Indépendant.

Il souhaite également la bienvenue à M. Raphaël DORME, conseiller aux décideurs locaux nommé au 1er septembre 2021 pour le secteur sud de la Bresse qui correspond au périmètre des trésoreries de Cuisery, Cuiseaux et Louhans. Après s'être présenté, ce dernier explique aux élus la nouvelle organisation des services financiers et ses missions.

M. Mickaël CHEVREY est désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Compte-rendu du Comité syndical du 26 avril 2021

M. le Président appelle les membres du comité syndical à valider le compte-rendu du Comité syndical du 26 avril 2021.

Aucune remarque n'est formulée sur le compte-rendu. Le compte rendu du comité syndical du 26 avril 2021 est validé à l'unanimité.

Objet : Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le comité syndical a accordé au Bureau et au Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne par délibération du 27 juillet 2020, Monsieur le Président rend compte des décisions prises.

DECISIONS DU PRESIDENT pour la période du 13 avril 2021 au 6 septembre 2021 :

- Dépenses :
  - Affranchissements La Poste pour une somme de 1 514,16€
  - Fournitures de bureau pour une somme de 1 663,60€
  - Abonnement Journal de Saône-et-Loire et pour une somme de 348,00€ TTC
- Ressources humaines :
  - Contrat à durée déterminée de 6 mois sur un emploi non permanent dû à un accroissement temporaire d'activité du service ADS.
  - Contrats à durée déterminée de 12 heures hebdomadaire d'une durée de 5 mois en remplacement partiel des missions de la coordinatrice Contrat Local de Santé.
  - Arrêté portant établissement des lignes directrices de gestion relatives à la valorisation et promotion des parcours professionnels.
  - Arrêté portant tableau annuel d'avancement.

Le comité syndical prend acte de ces décisions.

Objet : Emergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) dans le cadre du futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027 du Pays de la Bresse bourguignonne

- *Vu la délibération n°2021-003 du 1er février 2021 relative au bilan du contrat de ruralité 2017-2020 et à la prochaine contractualisation 2021-2027 proposée par l'Etat ;*

- *Vu la convention d'initialisation du futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027 signée avec l'Etat et le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté ;*
- *Considérant les réunions de bureau du 12 juillet 2021 et du 6 septembre 2021 ;*

M. le Président explique que l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) est identifiée dans la convention d'initialisation du futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027 du Pays de la Bresse bourguignonne signée avec M. le Préfet de Saône-et-Loire et Mme la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté (document annexé à ce rapport).

Issus de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture de 2014 et renforcés en 2018 par la Loi EGALIM et tout récemment par la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021, les PAT doivent permettre de relocaliser l'alimentation dans les territoires en favorisant plusieurs évolutions durables dont l'utilisation de produits locaux dans les cantines via les circuits courts.

Construits par les acteurs locaux, ces PAT concernent de nombreux enjeux comme la transition écologique, la lutte contre le gaspillage, l'inclusion sociale et le développement de l'emploi non délocalisable.

Grâce au soutien financier de l'Etat obtenu en 2019 avec l'appui du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Bresse du Jura a déjà entrepris des premières actions en faveur de la pré-émergence d'un PAT en Bresse bourguignonne : diagnostic des restaurants scolaires, consultation des producteurs locaux, mobilisation des partenaires (notamment l'IREPS de Bourgogne-Franche-Comté avec ses opérations de prévention en santé nutritionnelle inscrites dans le Contrat Local de Santé), accompagnements ciblés, supports de communication et organisation d'événements dont le salon du 23 septembre 2021 pour les acheteurs et les fournisseurs de la restauration collective.

L'amplification de cette démarche pourrait bénéficier d'un nouveau soutien financier de l'Etat au titre de crédits dédiés et inscrits dans son Plan France Relance.

Par un diaporama joint au présent compte-rendu, M. Jan SIESS, Mme Laurine BIBAS, Mme Floriane KARAS et Mme Jolet VANKIP du CPIE Bresse du Jura présentent aux élus :
- les actions qu'ils ont menées en faveur de la pré-émergence d'un PAT en Bresse bourguignonne,
- les enjeux d'un PAT sur le territoire,
- et les méthodes de travail proposées.

M. Didier LAURENCY et M. Didier FICHET soulignent les intérêts écologiques, économiques et de santé publique à lancer un tel projet. L'enjeu serait de relocaliser la production agricole et de pouvoir proposer des produits de qualité aux enfants.

M. Didier FICHET ajoute que ce projet est cohérent avec les études menées pour le Parc Naturel Régional.

Concernant le financement du CPIE pour leur accompagnement dans cette démarche, M. le Président répond à M. Joël CULAS que les actions évoquées dans la présentation ont été financées par l'Etat, notamment la DREAL et la DRAF. Pour la suite du projet, il dit que le SMBb pourrait bénéficier d'un soutien financier de l'Etat au titre de son Plan France Relance et d'éventuellement d'autres partenaires à déterminer.

Pour répondre à M. Christian CLERC sur les actions menées à la cantine de Vincelles, M. Mickaël CHEVREY explique que le CPIE a réalisé un état des lieux du restaurant scolaire avec les élus et les agents en charge de cet établissement. Un rapport a ensuite été établi pour souligner les points forts et les points faibles de l'organisation actuelle, notamment au niveau de la préparation des repas et des approvisionnements. Ce rapport contient également des préconisations pour améliorer les points faibles. Il précise qu'il sera difficile de mettre en place ces conseils si un groupement de communes ne se met pas en place car à l'échelle de la commune, le volume de commandes n'est pas assez important pour attirer les producteurs.

Pour que les producteurs s'engagent, M. Jean-Michel LONGIN pense que le volume des commandes devra être important et anticipé et qu'une logistique de transport, de livraisons et de stockage devra être proposée.

M. Christian CLERC et M. Stéphane BESSON doutent de la réussite d'un tel plan en considérant que des territoires voisins ont déjà tenté des organisations à grande échelle qui n'ont pas abouti car l'équilibre du volume des commandes est difficile à trouver pour contenter les producteurs en fonction de leur production.

M. Stéphane BESSON pense qu'il serait peut-être judicieux que ce soit les cantines qui s'adaptent aux productions et pas l'inverse.

M. Christian CLERC met aussi en garde sur l'incapacité des petits producteurs du territoire à assurer un gros volume de commandes alors qu'à ce jour, certains d'entre eux travaillent avec des cantines qui sont déjà très avancées en termes de circuits court.

M. Didier LAURENCY confirme ces propos et indique que l'objectif du PAT est de trouver les bonnes solutions. Le CPIE précise que le PAT ne modifiera pas l'organisation des cantines du jour au lendemain. L'enjeu étant de taille, c'est un plan pluriannuel qui pourra intégrer plusieurs petites actions au fur et à mesure du temps.

M. Stéphane GROS alerte sur le fait que les produits de qualité coûtent cher et qu'il faudra être attentif à l'augmentation des prix du repas. Le CPIE dit que le PAT doit aussi gérer cette problématique en intégrant des actions comme la réduction du gaspillage pour limiter l'augmentation des prix.

Mme Paule MATHY s'interroge sur les communes qui missionnent un prestataire pour fournir les repas dans les cantines. Le CPIE explique qu'elles pourront exprimer leurs exigences dans le cahier des charges des marchés publics. Il cite l'exemple de Saint–Usuge qui a imposé des actions dans leur dernier marché public (ex : produits de saison exigés, nature du poisson imposée, assaisonnement contrôlé).

M. Christian CLERC demande si les cantines auront l'obligation ou non d'intégrer le PAT et quel niveau d'exigences de circuit court le PAT imposerait ? M. le Président répond que les communes auront le choix d'intégrer ou non le PAT mais que ce dernier permettra de respecter les dispositions règlementaires de la loi EGALIM qui elles s'imposent à toutes les communes.

Mme Christiane ESTELA pense qu'il sera difficile pour les producteurs bio de s'engager toute l'année sur des quantités importantes et sur des prix plus ou moins fixes.

M. Denis JUHE pense que le PAT n'est pas une tâche simple à mettre en place mais qu'il peut aboutir à des actions satisfaisantes pour tous les acteurs, notamment les petits producteurs qui pourront peut-être se fédérer pour répondre à la demande.

Le CPIE prend note des craintes évoquées par les élus et conclut que ce projet serait, malgré tout, un bon outil pour aider les communes à atteindre les exigences réglementaires de la loi EGALIM. Certaines actions ne seront peut-être pas concluantes mais pour autant, ce projet permettra au territoire de respecter d'avantage la loi.

A l'unanimité, le comité syndical :

- ***NOMME comme référents qui participeront à des réunions de travail (dont le comité de pilotage) et à différents évènements spécifiques (rencontres partenariales, etc.) pour l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Bresse bourguignonne : M. LAURENCY Didier, M. LONGIN Jean-Michel, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. FICHET Didier, Mme ESTELA Christiane, M. Denis JUHE du conseil de développement.***

Dans le cadre du futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027 du Pays de la Bresse bourguignonne, M. Le Président informe le comité que le cabinet d'ingénierie SETEC implanté à Lyon a été missionné par l'Etat pour mettre en place une stratégie de transition sur notre territoire. Il s'agit d'une mission de 29 jours.

<u>Objet</u> : Election d'un nouveau membre socioprofessionnel au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

- *Vu la délibération du 8 mars 2010 portant sur la création de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne ;*
- *Vu la délibération n°2020-037 élisant les membres socioprofessionnels du comité de direction de l'Office de Tourisme ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 6 septembre 2021 ;*

M. le Président rappelle que les membres du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, créé sous forme d'Etablissement Public Industriel et Commercial, sont élus par le Comité syndical.

Le comité de direction est constitué de 19 membres : 10 délégués syndicaux du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et 9 membres socioprofessionnels, élus suite à appel à candidatures.

M. SERGE BELVISI n'étant plus gérant du Camping « Les 3 rivières » à LOUHANS-CHATEAURENAUD, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau membre socioprofessionnel.

Mme Marije IVANJINE (Camping Domaine de Louvarel à CHAMPAGNAT) a fait acte de candidature.

A l'unanimité, le comité syndical :

- ***DESIGNE Mme Marije IVANJINE (Camping Domaine de Louvarel à CHAMPAGNAT) en tant que membre socioprofessionnel au comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.***

Mme Christine BUATOIS, Présidente de l'Office de tourisme, informe le comité que la saison touristique du territoire a bien fonctionné mais signale une baisse significative du tourisme fluvestre dont les raisons devront être déterminées rapidement. Le comité pense qu'elle s'explique par l'absence des touristes étrangers liée à la crise sanitaire du Covid'19.

<u>Objet</u> : Avenant à la convention avec l'association sportive laïque louhannaise dans le cadre de la 5e édition d'Arcad'elles

- *Vu le contrat local de santé (CLS) sur le Pays de la Bresse bourguignonne signé le 18 Juillet 2019 ;*
- *Vu la convention initiale de collaboration signée en 2018 avec l'association sportive laïque louhannaise ;*
- *Considérant que la lutte contre les cancers et la promotion du dépistage sont un des objectifs des fiches actions du CLS ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 6 septembre 2021 ;*

M. Jean SIMONIN, Vice-Président délégué au Contrat Local de Santé, dit que le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne en partenariat avec la Ville de Louhans Chateaurenaud organise une nouvelle fois le dimanche 3 octobre 2021, la course/marche « Arcad'Elles ». Les bénéfices de cette manifestation iront cette année encore à l'antenne locale de la Ligue contre le cancer.

Pour organiser ces évènements, une convention entre le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et l'association sportive laïque louhannaise a été signée en 2018. Cette association est le dépositaire de recettes liées aux différents sponsors et aux inscriptions par les participants et de régler les dépenses liées à l'organisation de ces manifestations (intervenants, speaker, sonorisation, dispositif de premiers secours, tee-shirts etc.). Cette convention ne donne lieu à aucune transaction financière entre le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et l'association sportive laïque louhannaise mais permet de cadrer le rôle de chacun dans l'organisation de cet évènement.

A l'unanimité, le comité syndical :

- ***AUTORISE M. le Président à signer un avenant à cette convention de partenariat avec cette association pour la renouveler sur l'année 2021.***

<u>Objet</u> : Décision modificative N°2 du Budget Principal

- *Vu le budget principal approuvé le 1er février 2021 ;*
- *Considérant la réunion de Bureau du 6 septembre 2021 ;*

M. Régis GIRARDEAU, Vice-Président délégué au budget et personnel, explique qu'un mandat de 6 841€ a été émis le 31 décembre 2020 afin de rembourser partiellement la subvention perçue pour la perte de la taxe de séjour 2020, les recettes ayant été supérieures à l'année n-1.

Le mandat typé en charges constatées au lieu de mandat de rattachement, doit faire l'objet d'une contre passation par l'émission d'un titre à l'article 773 et d'un nouveau mandatement à l'article 7489. Il est donc proposé d'inscrire les crédits suivants :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :

Au chapitre 014 – atténuation de charges - article 7489 – Fonction 09 – Reversement et restitutions sur autres attributions et participations
+ 6 841 euros

RECETTES :
Au chapitre 77 – Produits exceptionnels - Article 773 – Fonction 09 – Mandats annulés sur exercice antérieur :
+ 6 841 euros

A l'unanimité, le comité syndical :

- ***APPROUVE la décision modificative n°2 du budget principal comme détaillée ci-dessus.***

Objet : Actualisation du tableau des effectifs

- *Vu le Code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*
- *Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 établissant les modalités de mise en œuvre des lignes directrices de gestion ;*
- *Vu l'arrêté du Président du Syndicat mixte portant établissement des lignes directrices de gestion relatives à la valorisation et promotion des parcours professionnels du 27/07/2021;*
- *Vu la délibération n°2015-032 fixant le taux de promotion d'avancement de grade à 100% ;*
- *Vu le tableau des effectifs mis à jour par délibération n°2019-046 ;*
- *Vu l'avis favorable du Président du comité technique en date du 5/08/2021 pour la suppression de 2 emplois suite à avancement de grade ;*
- *Considérant les réunions de bureau du 18 janvier 2021 et du 6 septembre 2021 ;*

M. Régis GIRARDEAU, Vice-Président délégué au budget et personnel, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il explique également que les avancements de grade ne nécessitent plus l'avis de la CAP depuis le 1er janvier 2021 et que la collectivité a établi à ce titre ses lignes directrices de gestion relatives à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels afin de définir la politique d'avancement du Syndicat mixte pour 6 ans.

Avancement de grade :

En 2021, deux agents remplissent les conditions d'avancement du garde de rédacteur principal 2ème classe vers rédacteur principal 1ère classe. Selon les critères définis par les lignes de gestion, il est proposé de procéder à l'avancement de grade de ces deux agents.

Ainsi, il convient de :

- créer deux emplois de rédacteur principal 1ère classe à temps complet à compter du 01/11/2021 ;
- supprimer deux emplois de rédacteur principal 2ème classe à temps complet à compter du 01/11/2021 ;

Nomination suite à concours :

Le service instructeur est composé de 5 agents instructeur issus de diverses collectivités ou de la fonction publique d'Etat. Les emplois créés issus des catégories d'origine des agents concernent 2 grades : adjoint administratif et rédacteur. Le niveau d'expertise demandé et la responsabilité inhérente à ce type de poste correspond plutôt à des emplois de catégorie B. Ainsi suite à la réussite au concours de rédacteur en 2019 d'un des agents, il est proposé de :

- créer un poste de rédacteur à compter de ce jour et publier la vacance de poste;
- procéder au recrutement sur ce poste ;
- supprimer un poste d'adjoint administratif à compter du 01/11/2021 ;

Le nouveau tableau des effectifs serait donc le suivant :

Cadres d'emplois	Emplois ouverts	Quotité de temps de travail	Effectifs	Libellé du poste
Attaché principal	1	1	1	Chargé de projet
Ingénieur principal	1	1	1	Chargé de mission SCoT
Ingénieur	1	1	0	Chargé de mission LEADER
Attaché	1	1	1	Chargé de mission santé
Rédacteur principal 1ère classe	1	0,7	1	Gestionnaire de dossier
Sous total	5		4	
Rédacteur principal 1ère classe	**2**	**1**	**2**	**Instructeur ADS**
Rédacteur	**1**	**1**	**1**	**Instructeur ADS**
Adjoint administratif principal 1ère classe	2	1	2	Instructeur ADS
Sous total	5		5	

M. le Président précise que le poste chargé de mission LEADER est toujours vacant suite à une audition le 23 juillet 2021 infructueuse. Une nouvelle offre d'emploi a été publiée.

A l'unanimité, le comité syndical :

- ***ADOPTE le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/11/2021. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces nouveaux emplois ont été inscrits au budget annexe 2019, chapitre 012, article 64111.***

Questions diverses

- **Dématérialisation des ADS au 1er janvier 2022 :**

Dans le cadre de la dématérialisation des ADS, une demande de subvention de 4 000 € plus 400€ par commune pour l'achat du logiciel et la formation des agents est à faire à l'Etat avant le 31 octobre 2021. La liste des communes intéressées pour utiliser le module de dématérialisation proposé par le Syndicat doit être connue au plus vite.
Mme Dorothée DION rappelle qu'un mail explicatif a été transmis aux 50 communes du service ADS et qu'une réunion d'information à destination des élus et de leur secrétaire est prévue le lundi 11 octobre 2021 à 17h à la MIFE.

- **SCoT :**

Mme Dorothée DION présente les éléments de bilan dans la prévision du bilan général à faire en 2022 pour une éventuelle révision à lancer avant juin 2023 qui devra également prendre en compte le SRADDET Bourgogne Franche Comté et la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets du 22 août 2021.

Via cette présentation, les élus remarquent que :
- seules 6 communes ont un document d'urbanisme mis en compatibilité avec le SCoT,
- la courbe de tendance démographique (y compris dans les pôles) est plus basse que le scénario prévu par le SCoT,
- et que les hectares consommés par an pour l'habitat sur le territoire sont plus importants que les objectifs du SCoT.

- **Subventions de la Région au titre du Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR)**

M. Christophe GALOPIN, Vice-Président en charge du développement local, dit que 114 216 euros ont été votés le 23 juillet 2021 par la Région pour Saint-Usuge dans le cadre du projet d'aménagement éco-conditionnée de la traversée du bourg.
D'autres dossiers sont actuellement en cours d'étude : Sornay pour la rénovation d'un bâtiment associatif et Montret pour l'aménagement de la traversée du bourg.

- **LEADER 2014-2020 prolongé sur 2021 et 2022 :**

M. Christophe GALOPIN, Vice-Président en charge du développement local dit que la maquette financière de 1 950 000 euros est exécutoire depuis le 28 juillet 2021 et qu'une dotation complémentaire de 314 666 euros (236 000 pour les projets et 78 666 pour l'ingénierie du GAL) a été annoncée le 29 juillet 2021 par la Région.
Un comité de programmation est prévu le 6 septembre 2021

- **Autres informations :**

- Le centre de vaccination de Branges est délocalisé depuis ce jour dans les bâtiments de l'ancienne école élémentaire Jean Vial - 7 rue des Bordes à Louhans.

- Deux réunions pour la mise en place d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) sont organisées sur les territoires voisins : le 21/09/2021 à Saint-Amour (secteur Cuiseaux concerné) et le 24/09/2021 à Boyer (secteur Cuisery concerné). Le SMBb sera représenté.

La date prévue pour la prochaine réunion du comité syndical est le lundi 6 décembre 2021 à 17h30 avec une réunion du bureau le lundi 22 novembre 2021 à 17h30.
L'un des points à l'ordre du jour sera le débat d'orientation budgétaire 2022.

Fin de la séance : 19h40

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 6 décembre 2021 – 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 27/37

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 5

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 29/11/2021

L'an deux mille vingt et un le six du mois de décembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. FROMONT Jean-Michel

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme MATHY Paule, M. PARISOT Denis, M. GANDREY Julien, M. MOREY Pascal

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2021-040 : Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le comité syndical a accordé au Bureau et au Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne par délibération du 27 juillet 2020, Monsieur le Président rend compte des décisions prises pour la période du 7 septembre au 22 novembre 2021 :

- Dépenses :
- Affranchissements La Poste pour une somme de 945.10€ TTC
- Fournitures de bureau pour une somme de 639.14€ TTC
- Achat magasin SPAR pour ateliers PNR pour une somme de 69.09€
- Ressources humaines :
- Arrêtés portant avancement au grade de rédacteur principal 1ère classe pour 2 agents instructeurs
- Divers :
- Demande de subvention pour l'achat du module de Saisine par voie électronique des demandes d'urbanisme pour un montant de 10 394€.

Le comité syndical **prend acte** des décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 31/12/21.
et publié, affiché ou notifié le..16/12/21.

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DONT ACTE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 6 décembre 2021 – 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 27/37

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 5

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 29/11/2021

L'an deux mille vingt et un le six du mois de décembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. FROMONT Jean-Michel

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme MATHY Paule, M. PARISOT Denis, M. GANDREY Julien, M. MOREY Pascal

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2021-041 : Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027 du Pays de la Bresse bourguignonne

- *Vu la délibération n°2021-003 du 1er février 2021 relative au bilan du contrat de ruralité 2017-2020 et à la prochaine contractualisation 2021-2027 proposée par l'Etat ;*
- *Vu la convention d'initialisation CRTE 2021-2027 signée avec l'Etat et le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté ;*
- *Vu la délibération n°2021-034 du 20 septembre 2021 relative à l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) dans le cadre du futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027 du Pays de la Bresse bourguignonne ;*
- *Considérant les réunions du Comité de Pilotage CRTE du 12 octobre 2021 et du 22 novembre 2021 ;*
- *Considérant le débat du Comité des Partenaires organisé le 15 novembre 2021 suite à l'assemblée générale du Conseil de développement le 21 octobre 2021 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 22 novembre 2021 ;*

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027 est appelé à succéder au contrat de ruralité 2017-2020 financé par la DSIL et la DETR (63 projets subventionnés).

Pour 2021, la convention d'initialisation de ce CRTE a permis d'identifier 70 opérations potentiellement éligibles aux différents dispositifs proposés en 2021 et 2022 par « France Relance » dont la « DSIL rénovation thermique » issue du volet européen de ce plan national et/ou aux subventions régionales du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR).

Cette convention, diffusée lors du comité syndical du 20 septembre 2021, prévoit également la création d'un Comité de Pilotage (dont la Préfecture représentée par la Sous-Préfecture et la DDT 71, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, le Pays et les 4 Communautés de Communes) et celle d'un Comité des Partenaires (membres du Conseil de développement) ; l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a totalement pris en charge le coût financier de l'intervention de l'agence lyonnaise du cabinet SETEC missionné par l'Etat pour l'élaboration de ce CRTE.

Les membres du « Comité de Pilotage CRTE » ont validé les enjeux de la transition écologique en Bresse bourguignonne lors de leur réunion du 12 octobre 2021 (cf présentation du cabinet SETEC en annexe) :

1. Rénovation énergétique du bâti
2. Diminution de la consommation foncière
3. Développement de la méthanisation au regard du potentiel du territoire
4. Maintien d'une activité agricole diversifiée favorable à la préservation du paysage, à la production de bois énergie et aux filières courtes
5. Encouragement et facilitation de la mise en place de modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme au regard de la mobilité à l'échelle des bassins de vie et d'emploi.

Ces enjeux de la transition écologique en Bresse bourguignonne ont également

- été communiqués à toutes les collectivités locales et à différents organismes concernés pour l'identification de projets ou d'actions phares dans le mandat 2020-2026 ;
- et fait l'objet d'un débat, le 15 novembre 2021, par le « Comité des Partenaires CRTE » suite à l'assemblée générale annuelle du Conseil de développement le 21 octobre 2021.

Les orientations stratégiques du « Projet de territoire » ont été approuvées le 22 novembre 2021 par les membres du Comité de Pilotage (cf document du cabinet SETEC en annexe) :

1. Accélérer la rénovation énergétique du bâti
2. Préserver et valoriser les paysages, la biodiversité et le patrimoine local
3. Accompagner le développement démographique du territoire et renforcer la proximité domicile, emploi, services
4. Réduire les déchets et agir en faveur de leur réemploi : développer l'économie circulaire
5. Accroître la production d'énergies renouvelables du territoire
6. Développer des solutions de mobilités durables et inclusives.

Un CRTE 2021-2027 :

- doit être finalisé au plus tard en décembre 2021 ;
- est un outil évolutif : évolutif dans son plan d'actions, évolutif pour les opérations encore inconnues, etc.

Suite à sa délibération prise le 19 novembre 2021, le Conseil Départemental de Saône-et-Loire sera signataire des CRTE ; sa participation financière se fera dans le cadre de ses différents règlements et appels à projets.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027 ainsi que tout autre document lié à ce dispositif évolutif (programmations annuelles, avenants, etc.)

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 13/12/21.
et publié, affiché ou notifié le 16/12/21.

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

setec

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE RELANCE

Pays de la Bresse bourguignonne

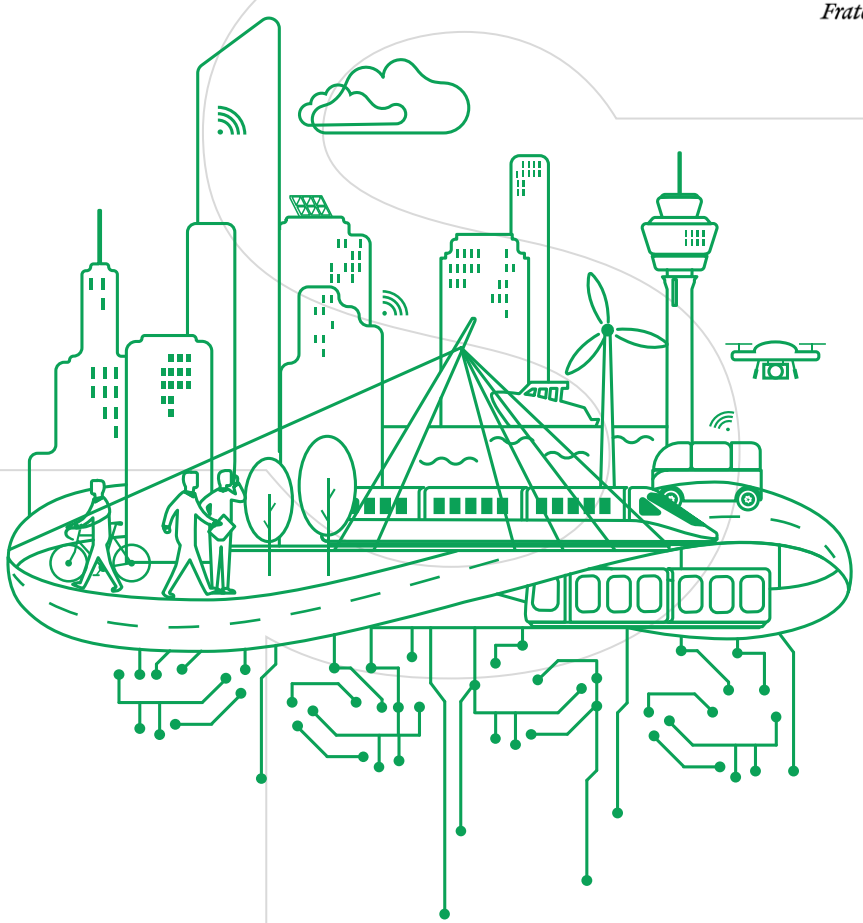

ELABORATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Installation du CoPil

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

saône-et-loire
LE DÉPARTEMENT

Mardi 12 octobre 2021

SOMMAIRE

I. Introduction

- Mot d'accueil du Président A. Vadot
- Rappels des attendus et du calendrier

II. Etat des lieux écologique du territoire & diagnostic : s'appuyer sur les travaux existants

III. Identification des principaux axes stratégiques pour la Bresse bourguignonne

A confirmer en séance

IV. Présentation des projets inscrits au CRTE

- 70 projets identifiés dans la convention d'initialisation
- Identification d'autres projets sur le mandat 2020-2026

Point sur les retours à date (S Ravet)

V. Suite de la démarche

A valider en séance

RAPPELS DES ATTENDUS ET DU CALENDRIER

Une déclinaison locale des objectifs nationaux du Plan de Relance :

- **Dans la ligné des contrats de ruralité**, le CRTE peut poursuivre certaines des orientations et actions identifiées.
- **Déclinaison territoriale du Plan de relance** : il répond aux enjeux de transition écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires.
- **Des actions qui concourent à l'atteinte des objectifs nationaux** (SNBC, PNACC, Plan Biodiversité…) : artificialisation des sols, développement des nouvelles pratiques agricoles, circuits courts et économie circulaire, mobilités douces, rénovation énergétique des bâtiments et promotion des ENR.

Contenu et calendrier :

Le CRTE est accompagné :

- d'un diagnostic rappelant le **contexte et les enjeux du territoire**
- d'un **tableau priorisé des projets/actions** cibles
- de **fiches projets/actions**

- Pour rappel, la **Convention d'Initialisation du futur CRTE a été signée en septembre**.

- Les CRTE doivent être **finalisés pour le 31 décembre 2021**.
  Ils seront signés pour **une durée de six ans**.

Un outil à faire vivre, évaluer la mise en œuvre des actions visées :

- Durant 6 ans, **le CoPil est en charge de faire vivre le contrat**, suivre son évolution et l'avancement annuel des projets.

- Des **objectifs par action doivent être fixés** pour permettre de mesurer :
  - l'avancement des actions
  - et leurs impacts
- **Le travail d'évaluation se base sur des indicateurs nationaux**, pour permettre de mesurer l'impact global de la démarche.

ETAT DES LIEUX ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE & DIAGNOSTIC : S'APPUYER SUR LES TRAVAUX EXISTANTS (1/2)

Objectif du travail de diagnostic :

- Identifier les **atouts et faiblesses du territoire**, notamment au regard des grandes transitions : écologique, démographique, numérique et économique ;
- Rattacher le projet de territoire (socle du CRTE) aux **réalités locales** ;
- **Tenir compte des différentes échelles** en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux.

Documents à même de nourrir le diagnostic :

(Liste non exhaustive)

- SCoT 2015-2035 du Pays de la Bresse Bourguignonne
- SRCE 2015 de la Région Bourgogne Franche Comté
- Ensemble des documents relatifs au programme européen LEADER
- Plans d'actions intercommunaux issus de la « Mission TEPos » , réalisée avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain
- Contrat de territoire 2018-2020 du Pays de la Bresse Bourguignonne, signé avec la Région
- Portrait Grand Territoire, 2019, DDT
- SRADDET 2020 de la Région Bourgogne Franche Comté
- Bilan 2021 du Contrat de ruralité 2017-2020
- Portrait du territoire (ANCT, Observatoire des Territoires), 2021 : chiffres clefs et cartographies
- Convention d'initialisation du futur CRTE, signée en septembre 2021
- Etat des lieux écologique initié par S. Ravet

ETAT DES LIEU ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE & DIAGNOSTIC : S'APPUYER SUR LES TRAVAUX EXISTANTS (2/2)

Une relativement bonne connaissance du territoire qui ne nécessitera que quelques mises à jour et/ou révisions de périmètre en lien avec les attendus du CRTE :

SCoT 2015-2035 *approuvé en 2017* Pays de la Bresse Bourguignonne	Diagnostic amorcé en 2015 sur la base de données remontant la plupart du temps à 2010	- Démographique - Logement - Commerces, services et équipements - Mobilité, transport de personne - Attractivité économique - Mutation du secteur agricole - Tourisme - Risques et nuisances environnementale - Qualité paysagère - Potentiel de développement des ENR - Qualité de l'air - Gestion de l'eau - Collecte des déchets	- Diagnostic très complet - Données anciennes (actualisation à prévoir sur certains sujets spécifiques : emplois et logements notamment) - Peu d'évolution du diagnostic environnemental	- Document révisable à partir de 2023 - Travail de bilan critique en cours (finalisation pour 2022 avec actualisation du diagnostic) Révision du Scot vaudra PCAET
SRCE 2015 Région BFC	Diagnostic des continuité écologique établi en 2015	Analyse des trames vertes et bleues à l'échelle régionale	- Diagnostic qui ne traite pas l'ensemble des sujets visés par le CRTE - Bon complément sur les sujets environnementaux	

ETAT DES LIEUX ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE & DIAGNOSTIC : S'APPUYER SUR LES TRAVAUX EXISTANTS (2/2)

Une relativement bonne connaissance du territoire qui ne nécessitera que quelques mises à jour et/ou révisions de périmètre en lien avec les attendus du CRTE :

Portrait Grand Territoire DDT	Diagnostic construit sur la base de données 2018	- Paysage, environnement, eaux - Démographie, habitat aménagements - Production agricole et forestière - Transition écologique - Risques	- Synthèse exhaustive - Données récentes - Approfondissements envisageables	
SRADDET 2020 Région BFC	Diagnostic amont construits sur la base de données remontant tout au plus à 2015.	- Démographie - Population active et emplois - Logement (parc privé et social) - Equipements et services - Couverture numérique - Patrimoine naturel - Biodiversité - Qualification des sols (artificialisation, espaces boisés, agriculture) - Gestion des déchets	- Diagnostic très complet - Données relativement récentes - Echelle un peu trop « macro » pour l'objet CRTE	
Etat des lieux écologique, 2021 S. Ravet	Diagnostic conduit dans le cadre de la construction du CRTE	L'ensemble de critères cités dans le courrier du Premier Ministre (novembre 2020) sont abordés :	Approche factuelle très complète et à jour Travail de spatialisation de l'information à prévoir	

IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX AXES STRATÉGIQUES POUR LA BRESSE BOURGUIGNONNE (1/5)

A CONFIRMER EN SEANCE

La réflexion stratégique doit permettre de répondre aux enjeux liés aux transitions en tenant compte des spécifiés du territoire. Elle peut mobiliser l'ensemble des acteurs locaux : collectivités, entreprises, acteurs socio-économiques, habitants.

i) Rénovation Energétique du bâti :

Axe stratégique qui répond à des enjeux d'**attractivité du parc résidentiel**, de **réponse à la précarité énergétique des ménages**, de **réduction des émissions et de la consommation d'énergie** sur le territoire.

- ✓ Qualifier l'état du bâti : conduire des audits énergétiques
- ✓ S'engager en faveur de la requalification du parc résidentiel : réhabilitation et/ou rénovation thermique ;
- ✓ Poursuivre les initiatives de rénovation du bâti ancien portées par « Habiter mieux » pour réduire la précarité énergétique liée aux logements des ménages modestes ;
- ✓ Prendre en compte les enjeux de qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments ;
- ✓ Promouvoir les dispositifs de rénovation énergétique auprès des particuliers : actions de sensibilisation, accompagnement…
- ✓ Autres ?

IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX AXES STRATÉGIQUES POUR LA BRESSE BOURGUIGNONNE (2/5)

A CONFIRMER EN SEANCE

La réflexion stratégique doit permettre de répondre aux enjeux liés aux transitions en tenant compte des spécifiés du territoire. Elle peut mobiliser l'ensemble des acteurs locaux : collectivités, entreprises, acteurs socio-économiques, habitants.

ii) Diminution de la consommation foncière :

Axe stratégique qui répond à des enjeux de **pérennisation du foncier agricole**, de **protection de la biodiversité/des espaces naturels**, de **recherche d'un schéma de territoire cohérent** (réduction du mitage…)

- ✓ Définir une stratégie et une gestion foncière flexible et dimensionnée à la demande des porteurs de projets ;
- ✓ Stopper l'urbanisation linéaire et diffuse en préférant une urbanisation compacte ;
- ✓ Limiter le phénomène d'artificialisation des sols (tendre vers l'objectif ZAN) :
  - Mobiliser les friches d'activités économiques et valoriser les équipements et infrastructures existants pour le développement des zones d'activités ;
  - Cadrer l'extension des hameaux secondaires au seul cas où il n'existerait plus de disponibilité foncière au sein des espaces déjà urbanisés.
- ✓ Intégrer ces objectifs aux documents de planification intercommunaux et communaux (densification, mobilisation des friches…) et entreprendre des démarches de qualification du potentiel foncier du territoire ;
- ✓ Autres ?

IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX AXES STRATÉGIQUES POUR LA BRESSE BOURGUIGNONNE (3/5)

A CONFIRMER EN SEANCE

La réflexion stratégique doit permettre de répondre aux enjeux liés aux transitions en tenant compte des spécifiés du territoire. Elle peut mobiliser l'ensemble des acteurs locaux : collectivités, entreprises, acteurs socio-économiques, habitants.

iii) Développement de la méthanisation au regard du potentiel du territoire :

Axe stratégique qui répond à des enjeux de **réduction de la dépendance énergétique** du territoire, de **lutte contre la précarité énergétique des ménages** et d'**accroissement de la part d'énergies renouvelables** consommées.

- ✓ Accompagner les acteurs du monde agricole dans la diversification de leur activité en faveur notamment de le méthanisation ;
- ✓ Mener une politique énergétique volontariste de valorisation de la ressource territoriale en encourageant le développement de projets à petite et grande échelle (centrale biomasse, méthaniseur, réseaux de chaleur, etc.) ;
- ✓ Travailler à la cohérence globale du schéma de développement des énergies renouvelables, en valorisant les ressources locales ;
- ✓ Autres ?

IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX AXES STRATÉGIQUES POUR LA BRESSE BOURGUIGNONNE (4/5)

A CONFIRMER EN SEANCE

La réflexion stratégique doit permettre de répondre aux enjeux liés aux transitions en tenant compte des spécifiés du territoire. Elle peut mobiliser l'ensemble des acteurs locaux : collectivités, entreprises, acteurs socio-économiques, habitants.

iv) Maintien d'une activité agricole diversifiée favorable à la préservation du paysage, à la production de bois énergie et aux filières courtes :

Axe stratégique qui répond à des enjeux de **préservation des espaces naturels**, de **valorisation des ressources énergétiques locales**, de **développement d'un mode de consommation plus durable** et de **protection d'une activité structurante** du territoire.

- ✓ Associer les filières agricoles à l'élaboration des stratégies de développement du territoire ;
- ✓ Porter un développement rural cohérent avec la volonté de préserver l'armature paysagère du territoire et de lutter contre l'uniformisation des paysages :
  - Maitriser la consommation des fonciers affectés aux activités agricoles et forestières ;
  - Conserver la diversité agricole et paysagère de la plaine bressane : préserver et renforcer le réseau bocager.
- ✓ Contribuer au développement et à la structuration des filières bois-énergie en accompagnant les acteurs du monde agricole dans la diversification de leur activité ;
- ✓ Développer des modes de commercialisation innovants en s'appuyant sur les circuits courts (pour la restauration collective notamment) ;
- ✓ Autres ?

IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX AXES STRATÉGIQUES POUR LA BRESSE BOURGUIGNONNE (5/5)

A CONFIRMER EN SEANCE

La réflexion stratégique doit permettre de répondre aux enjeux liés aux transitions en tenant compte des spécifiés du territoire. Elle peut mobiliser l'ensemble des acteurs locaux : collectivités, entreprises, acteurs socio-économiques, habitants.

v) Encouragement et facilitation de la mise en place de modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme au regard de la mobilité à l'échelle des bassins de vie et d'emploi :

Axe stratégique qui répond à des enjeux d'**accès à la mobilité pour tous** (lutte contre l'isolement) et de **réduction des émissions GES** (impact écologique et sanitaire sur la qualité de l'air).

- ✓ Porter une réflexion de développement urbain intégrée pour réduire les distances et éviter l'usage systématique de la voiture (mixité des usages, maillage de liaisons douces…)
- ✓ Organiser les offres de services diversifiées et veiller à leur complémentarité :
  - Mieux articuler les offres de transports entre elles ;
  - Proposer une offre alternative (au VP) performante et pérenne pour les déplacements entre les différentes polarités du territoire (TAD, covoiturage…) et promouvoir le développement des structures associées ;
  - Fédérer l'ensemble des partenaires (AOM, opérateurs, usagers…).
- ✓ Favoriser l'amélioration des connexions aux réseaux de transports nationaux et internationaux (impact sur les mobilités du territoire mais aussi de transit) ;
- ✓ Autres ?

70 PROJETS IDENTIFIÉS DANS LA CONVENTION D'INITIALISATION

> 70 projets répartis sur l'ensemble du territoire

> 16 thématiques pour couvrir l'ensemble des enjeux locaux :

1. Travaux de rénovation énergétique sur des bâtiments publics
2. Reconversion de friches d'activité économique
3. Mobilité douce
4. Acquisition de véhicules électriques
5. Economie circulaire
6. Circuits courts et alimentation locale
7. Mobilité pour l'insertion sociale et professionnelle
8. Actions en faveur des espaces naturels
9. Ingénierie Chef de Projet PVD
10. Espace France Services
11. Transition numérique
12. Structures d'accueil de la petite enfance
13. Santé
14. Création de logements adaptés pour séniors
15. Sport
16. Culture

Zoom sur les projets post-2021 :

- Cheminements doux RD73 + RD13 à Vincelles (2022)
- Espace France Services à Pierre-de-Bresse (2022)
- Dématérialisation instruction ADS pour le SM du Pays de la Besse Bourguignonne (2022)
- Rénovation de la Maison Médicale à St-Germain-du-Bois (2022)
- Reconversion de la friche « Cordeliers » à Louhans (2022)
- Construction d'une salle de sport intercommunale pour la Bresse Louhannaise (2023)
- Rénovation du gymnase, ou construction d'un neuf à Cuisery (2023)

IDENTIFICATION D'AUTRES PROJETS SUR LE MANDAT 2020-2026

Point sur les retours à date (S Ravet)

> Mobilisation des les élus locaux et d'autres partenaires pour identifier des projets sur plus long terme qui n'apparaissent pas dans la convention d'initialisation.

Ont été contactés par courrier le lundi 4 octobre 2021 :

- Les 88 communes du Pays de la Bresse bourguignonne ;
- Les 4 intercommunalités ;
- D'autres organismes acteurs de la transition énergétique et de la relance économique sur le territoire.

> Il est préciser que les projets/actions proposées doivent répondre aux enjeux de la transition écologique :

1. Rénovation énergétique du bâti ;
2. Diminution de la consommation foncière ;
3. Développement de la méthanisation ;
4. Maintien d'une activité agricole diversifiée favorable à la préservation du paysage, à la production de bois énergie et aux filières courtes ;
5. Facilitation de la mise en place de modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme au regard de la mobilité à l'échelle des bassins de vie et d'emploi.

A VALIDER
EN SEANCE

SUITE DE LA DÉMARCHE

> Identification des projets et actions à inscrire au CRTE et consolidation des fiches projets/actions :

- **Mobilisation des 88 communes et des 4 intercommunalités** pour la construction des fiches projets qui doivent à minima renseigner :
  - L'orientation stratégique à laquelle répond l'action / le projet ;
  - Le maître d'ouvrage ;
  - Une description de l'action / du projet : intérêt, historique et caractéristiques principales du projet ;
  - Les éventuels partenaire et les engagements respectifs ;
  - Calendrier ;
  - Coût prévisionnel ;
  - Plan de financement et dispositif financier mobilisé ;
  - Indicateurs d'évaluation proposés.

> Conduite d'entretiens avec différents acteurs du territoire

> Organisation de démarches partenariales : avoir un avis sur les enjeux de la transition écologique pour le territoire

- CoPar composé des membres du Conseil de développement dont la mission mobilité, l'Office de Tourisme, Bresse Initiative, etc.
- Sujets transverses qui peuvent être abordés :
  - Projet de PNR ;
  - Cohérence du schéma ENR à l'échelle du SM
  - Développement de solutions de mobilité alternatives (TAD, covoiturage…)

MERCI

Pour votre attention

SETEC ORGANISATION
Direction Régionale Centre Est

Immeuble le Bonnel
20 rue de la Villette
69003 Lyon, France

www.setec.fr
pascal.blachier@setec.com
fanny.vanlerberghe@setec.com

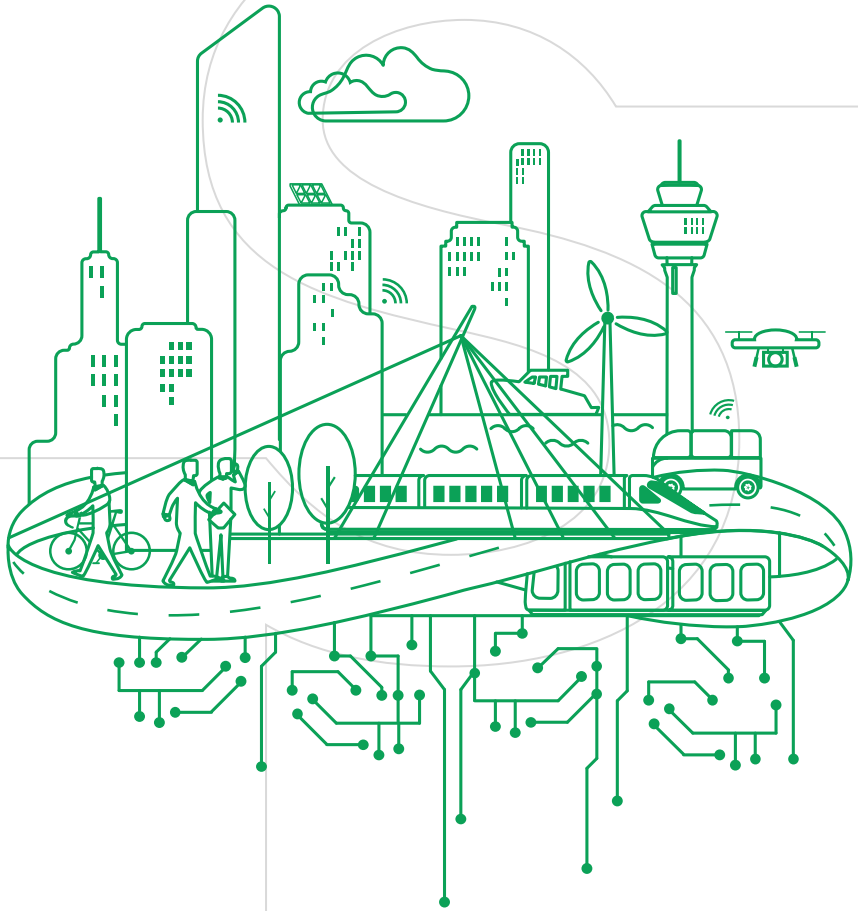

Synthèse des enjeux et projet de territoire porté par les actions du CRTE

Première annexe au Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2020-2026

Version du 01/12/2021

SOMMAIRE

INTRODUCTION 2

IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX ENJEUX POUR LA BRESSE BOURGUIGNONNE 3

I S'appuyer sur les documents existants : un territoire bien outillé 3

II Principaux enjeux identifiés 4

II.1 Mobilité 4

II.2 Energie et climat 5

II.3 Traitement des déchets / Economie circulaire 5

II.4 Agriculture et alimentation locale 6

II.5 Actions en matière de biodiversité 7

II.6 Lutte contre l'artificialisation des sols 7

II.7 Tourisme 8

II.8 Attractivité démographique, parcours residentiels et emplois 8

PROJET DE TERRITOIRE PORTE DANS LE CADRE DU CRTE 10

I Accélérer la rénovation énergétique du bâti 10

II Accompagner le développement démographique du territoire et renforcer la proximité domicile, emploi, services 10

III Accroitre la production d'énergies renouvelables du territoire 11

IV Développer des solutions de mobilité durables et inclusives 12

V Préserver et valoriser les paysages, la biodiversité et le patrimoine local 13

VI Développer l'économie circulaire 14

PROJETS ET ACTIONS PRESENTES A FIN 2021 15

INTRODUCTION

Liste des principaux documents à même de nourrir le travail de diagnostic et la construction d'axes stratégiques à annexer au CRTE :

Les documents de planifications et études mentionnés ci-après sont pour la plupart identifiés dans l'*état des lieux des démarches et des contrats* composés par la DDT en vue du montage du CRTE. Il s'agit d'une liste non-exhaustive de travaux qui justifient de la bonne connaissance du territoire par les acteurs concernés et/ou esquissent des orientations stratégiques auxquelles doit aussi répondre le projet de territoire annexer au CRTE.

- Convention d'initialisation du futur CRTE, *Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, septembre 2021*
- Portrait du territoire : chiffres clefs et cartographies, *ANCT / Observatoire des Territoires, 2021*
- Bilan du Contrat de ruralité 2017-2020, *Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, 2021*
- SRADDET (Diagnostic, Rapport d'objectifs), *Région Bourgogne Franche Comté, 2020*
- Portrait Grand Territoire, *DDT, 2019*
- La biodiversité en Saône-et-Loire : Enjeux et leviers pour nos territoires, *DDT, 2019*
- Plans d'actions intercommunaux issus de la « Mission TEPos », *Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne x Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain, avril 2018*
- Profil énergétique territorial « Bresse bourguignonne » issu de la « Mission TEPos », *Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, 2018*
- PLUi, *CC Terres de Bresse, juillet 2017*
- Contrat de territoire 2018-2020, *Syndicat Mixte du Pays de la Bresse bourguignonne x Région Bourgogne Franche Comté, 2017*
- SCoT 2015-2035 (Diagnostic, Etat initial de l'environnement, PADD, DOO), *Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, 2017*
- SRCE (Diagnostic), *Région Bourgogne Franche Comté, 2015*
- Ensemble des documents relatifs au programme européen LEADER « Entrer dans la transition énergétique »
- Outils de cartographie dynamique :
  - Observatoire des territoires, ANCT
  - GEOOID, Etat
  - Statistiques locales, INSEE
  - Sigogne, DREAL
  - Portail de l'artificialisation des sols, Etat
- …

IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX ENJEUX POUR LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Objectif du travail de diagnostic :

- Identifier les atouts et faiblesses du territoire, notamment au regard des grandes transitions : écologique, démographique, numérique et économique ;
- Rattacher le projet de territoire (socle du CRTE) aux réalités locales ;
- Tenir compte des actions déjà conduite par le territoire ;
- Bien articuler les différentes échelles en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux.

I S'APPUYER SUR LES DOCUMENTS EXISTANTS : UN TERRITOIRE BIEN OUTILLE

Parce qu'ils constituent des diagnostics particulièrement complets et proches des attendus du CRTE, les cinq documents suivants ont été regardés avec d'avantage d'attention. Les analyses conduites témoignent d'une bonne connaissance du territoire et de ces enjeux et pourront nourrir directement l'annexe au CRTE.

Etude	Périmètre	Pertinence du diagnostic *	Compléments éventuels *
1/ SCoT 2015-2035 (Diagnostic, Etat initial de l'environnement, PADD) *Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, 2017*			
Diagnostic amorcé en 2015 sur la base de données remontant pour la plupart à 2010. A noter qu'il s'agit d'un document révisable à partir de 2023. Un travail de bilan critique est en cours (finalisation pour 2022 avec actualisation du diagnostic). la révision du Scot vaudra PCAET.	✓ Démographique ✓ Logement ✓ Commerces, services et équipements ✓ Mobilité, transport de personne ✓ Attractivité économique ✓ Mutation du secteur agricole ✓ Tourisme ✓ Risques et nuisances environnementale ✓ Qualité paysagère ✓ Potentiel de développement des ENR ✓ Qualité de l'air ✓ Gestion de l'eau ✓ Collecte des déchets	Diagnostic très complet qui mobilise toutefois des données qui commencent à dater. Peu d'évolution du diagnostic environnemental.	Actualisation à prévoir sur certains sujets spécifiques : emplois et logements notamment.
2/ SRCE *Région Bourgogne franche Comté, 2015*			
Diagnostic des continuités écologique établi en 2015.	✓ Analyse des trames vertes et bleues à l'échelle régionale.	Diagnostic qui ne traite pas l'ensemble des sujets visés par le CRTE mais apporte néanmoins de bons compléments sur les sujets environnementaux.	A compléter des autres diagnostics et études produits.

Etude	Périmètre	Pertinence du diagnostic *	Compléments éventuels *
3/ Portrait du territoire : chiffres clefs et cartographies *ANCT / Observatoire des Territoires, 2021*			
Diagnostic construit sur la base de données 2018.	✓ Paysage, environnement, eaux ✓ Démographie, habitat aménagements ✓ Production agricole et forestière ✓ Transition écologique ✓ Risques	Synthèse exhaustive basée sur des données récentes.	
4/ SRADDET *Région Bourgogne franche Comté, 2020*			
Diagnostic amont construits sur la base de données remontant tout au plus à 2015.	✓ Démographie ✓ Population active et emplois ✓ Logement (parc privé et social) ✓ Equipements et services ✓ Couverture numérique ✓ Patrimoine naturel ✓ Biodiversité ✓ Qualification des sols (artificialisation, espaces boisés, agriculture) ✓ Gestion des déchets	Diagnostic très complet et porté par des données relativement récentes. Echelle un peu trop « macro » pour l'objet CRTE.	A requestionner à la seule échelle du syndicat mixte.

* Dans le cadre de l'élaboration du CRTE

II PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES

II.1 MOBILITE

Pour rappel, dans le cadre de la LOM les 4 Communautés de Communes ont rendu un avis favorable à la prise de compétence mobilité. Jusqu'alors l'association Mission Mobilité était la seule à intervenir sur l'ensemble du périmètre du Pays de la Bresse bourguignonne.

Quels documents de planification consulter ?

- Portrait du territoire : chiffres clefs et cartographies, *ANCT / Observatoire des Territoires, 2021*
- SCoT 2015-2035 (Diagnostic), *Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, 2017*
- Fiches « Stratégie et plan d'actions énergie » TEPos, *CC du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne x ALEC 01, 2018*

Principaux éléments de diagnostic en matière de mobilité :

- Une large majorité de déplacements domicile-travail est réalisée en voiture individuelle ;

- Aménagement du territoire propice aux déplacements long du fait de l'éloignement des commerces, services, emplois et logements ;
- Déplacements et mobilité pèsent de façon non négligeable sur le budget des ménages ;
- Des actions de promotion (sensibilisation et accompagnement des salariés notamment) du covoiturage sont portées par Bresse initiative et le CPIE ;
- L'expérimentation d'auto-stop organisé, menée par la Mission mobilité et Bresse initiative, participe à la promotion du covoiturage sur le territoire ;
- Transition partielle du parc des collectivités vers des véhicules électriques ;
- …

II.2 ENERGIE ET CLIMAT

Pour rappel, les 4 Communautés de Communes, 2 obligées et 2 non obligées, élaboreront un PCAET dans le cadre du SCoT révisable en 2023.

Quels documents de planification consulter ?

- Profil énergétique territorial « Bresse bourguignonne » issu de la « Mission TEPos », *Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, 2018*
- SCoT 2015-2035 (Diagnostic, Etat initial de l'environnement), *Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, 2017*
- Fiches « Stratégie et plan d'actions énergie » TEPos, *CC du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne x ALEC 01, 2018*

Principaux éléments de diagnostic en matière d'énergie et climat :

- Filière solaire peu développée ;
- 4 installations hydrauliques recensées ;
- 99% de la production d'énergie renouvelable en Bresse bourguignonne provient du bois énergie ;
- L'éolien suscite de vives oppositions en Bresse bourguignonne ;
- Deux unités de méthanisation sont opérationnelles à la Chapelle-Thècle et Simard et des projets de méthanisation sont en cours de développement à Condal, et Pierre-de-Bresse ;
- Patrimoine public encore trop énergivore (consommation énergétique des bâtiments supérieure à la moyenne régionale) ;
- Mobilisation du CEP de l'ATD71 par plusieurs communes ;
- Proportion non négligeable de ménages encore confrontés à un phénomène de précarité énergétique ;
- Plusieurs facteurs d'émission GES et particules fines identifiés (utilisation prédominante de véhicules thermiques, qualité énergétique et ancienneté du bâti…) ;
- Communication institutionnelle aux particuliers connait assez peu de retombées : dispositif pouvant être renforcé ;
- …

II.3 TRAITEMENT DES DECHETS / ECONOMIE CIRCULAIRE

Pour rappel, la collecte des déchets produits par le territoire est assurée par les deux principaux syndicats intercommunaux : SIVOM du Louhannais et SICED Bresse Nord.

Quels documents de planification consulter ?

- Derniers rapports annuels du SIVOM du Louhannais et du SICED Bresse Nord, *2021*
- SCoT 2015-2035 (Diagnostic), *Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, 2017*
- Fiches « Stratégie et plan d'actions énergie » TEPos, *CC du Syndicat Mixte du Pays de la Bresse bourguignonne x ALEC 01, 2018*

Principaux éléments de diagnostic en matière de gestion des déchets et d'économie circulaire :

- Potentiel de méthanisation favorable à une réflexion sur la valorisation énergétique des déchets ménagers ;
- Travaux de réaménagement récents des équipements de tri du SIVOM ;
- Action « Moins de déchets dans les commerces de proximité » auprès des arcades de Louhans ;
- Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire portées par le SIVOM du Louhannais et le SICED Bresse Nord ;
- L'infrastructure de traitement des déchets de Chagny ne peut plus être étendue ;
- Adoption (dans le cadre de la loi économie circulaire) de l'interdiction à horizon 2027 du TMB-compost impactant les volumes à enfouir dans un contexte de saturation des capacités actuelles ;
- Le SMET conduit actuellement une étude pour la mise en œuvre de solutions de traitement à la source des bio déchets ;
- Un projet d'extension des infrastructures du SMET est à l'étude ;
- Existence d'un composteur vert au Miroir dont les résultats positifs ont été présentés à d'autres communes qui souhaitent répliquer l'expérience ;
- Production d'un volume particulièrement important de déchets verts particuliers ;
- …

II.4 AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE

Pour rappel, les travaux pour l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial à l'échelle du Pays de la Bresse bourguignonne ont débuté en 2019 et se sont accentués en 2021.

Quels documents de planification consulter ?

- Fiches « Stratégie et plan d'actions énergie » TEPos, *CC du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne x ALEC 01, 2018*

Principaux éléments de diagnostic en matière d'agriculture et de politique d'alimentation locale :

- Les filières agricoles participent directement au rayonnement du territoire ;
- Ressources forestières locales favorables au développement du bois-énergie ;
- Potentiel de méthanisation favorable à une réflexion sur la valorisation énergétique des résidus agricoles ;
- Pérennisation des exploitation existantes rendue difficile par les pressions foncière et conflits d'usage qui pèsent sur le foncier agricole ;
- Projet de PAT de la Bresse bourguignonne en cours et porté par le CPIE Bresse du Jura ;
- Persistance de l'usage des produits phytosanitaires par une partie des exploitants agricoles ;
- Expérimentation non concluante (par Cuiseaux Intercom') d'un SAL « Au pré de ma cantine » favorisant les circuits courts auprès de la restauration collective (abandon lié à un investissement financier trop important au regard des résultats obtenus) ;

- Part des exploitations agricoles bio assez faible en regard de la moyenne nationale (4% d'agriculture bio sur le département, moitié moins que les moyennes régionale et nationale) ;
- Objectifs de la loi Égalim difficilement applicable sur le territoire, faute de production ;
- Territoire concerné par de nombreux labels « qualité » pour ces exploitations agricoles ;
- …

II.5 ACTIONS EN MATIERE DE BIODIVERSITE

Pour rappel, le projet de création d'un Parc Naturel Régional fait l'objet, depuis 2020, d'une étude portée par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne avec des ateliers de travail organisés à l'automne 2021.

Quels documents de planification consulter ?

- Documents de l'étude d'opportunité pour le projet de Parc Naturel Régional de la Bresse, *Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, initié en 2018 (en cours) ;*
- SCoT 2015-2035 (Diagnostic, Etat initial de l'environnement, DOO), *Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, 2017 ;*
- La biodiversité en Saône-et-Loire : Enjeux et leviers pour nos territoires, *DDT, 2019.*

Principaux éléments de diagnostic en matière de biodiversité :

- Le territoire compte plusieurs sites protégés et/ou classés (NATURA 2000, ZICO, ZNIEFF de type 1 et 2, réserve naturelle, ENS…) et 2 arrêtés de protection de biotope ;
- Etude d'opportunité en cours pour un projet de Parc Naturel Régional ;
- Eaux de surface caractérisées par une dégradation de l'état écologique des cours d'eaux, qualifiés de moyen à médiocre par les agences de l'eau (données 2015 à 2019) ;
- Plusieurs actions mises en œuvre pour limiter l'impact des points de captages et remise en état des ripisylves ;
- Forêts domaniales, communales, sectionales et d'établissements publics soumises au régime forestier ;
- Majorité des forêts privées soumise à un plan de gestion durable ;
- Qualité et longueur des linéaire de haie inégales selon les secteurs : centre particulièrement bien doté et situation plus éparse au nord (le SM participe à l'étude technico-économique-agricole portant sur les haies lancée en 2021 par la DDT 71) ;
- Pression non négligeable sur les cours d'eau liée à la production d'hydroélectricité ;
- Le Syndicat Mixte soutient la production de plaquettes bocagères réalisée par la Coopérative Bourgogne du Sud en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs (financements régionaux, au titre du contrat territorial, et européens, au titre du programme LEADER) ;
- Observation d'une fauche plus précoce (dès la fin mars) des prairies pour alimentation des méthaniseurs ;
- …

II.6 LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Pour rappel, la lutte contre l'artificialisation des sols est le premier objectif du SRADDET et a été renforcée par la Loi Climat et Résilience d'août 2021.

Quels documents de planification consulter ?

- Portrait du territoire : chiffres clefs et cartographies, *ANCT / Observatoire des Territoires, 2021*

- PLUi, *CC Terres de Bresse, juillet 2017*
- SCoT 2015-2035, *Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, 2017*

Principaux éléments de diagnostic en matière d'artificialisation des sols :

- Territoire comptant très peu de friches, rendant difficile le développement du territoire sans aucune artificialisation ;
- Pollution des friches industrielles frein à la reconversion du foncier ;
- 2 communes lauréates du premier appel à projets « Fonds friches » de France Relance et une autre pour le second ;
- Plusieurs exemples d'opérations locales exemplaires (coulée verte dans le cadre de la réhabilitation d'une friche industrielle, dés-imperméabilisation et végétalisation de places de parkings et traversées de bourg...) ;
- …

II.7 TOURISME

Pour rappel, les 4 Communautés de Communes ont confié la compétence « Tourisme » au Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne qui, pour se faire, a créé un Office de Tourisme de Pays sous forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial EPIC.

Quels documents de planification consulter ?

- SCoT 2015-2035, *Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, 2017*

Principaux éléments de diagnostic en matière de tourisme :

- Le patrimoine architectural participe directement à l'attractivité touristique du territoire ;
- La richesse des paysages est l'une des motivations premières de visite du territoire ;
- La filière agricole et la tradition de bouche font partie intégrante du patrimoine local et participe à faire connaitre le territoire ;
- Tourisme « d'étape » moins représenté que le tourisme « de passage » ;
- Le tourisme « vert » est largement représenté (tourisme fluvial, itinéraire équestre, cyclotourisme…) que devrait favoriser la création d'un Parc Naturel Régional (actuellement à l'étude)
- L'office du tourisme porte principalement une politique en faveur d'un tourisme à faible impact ;
- …

II.8 ATTRACTIVITE DEMOGRAPHIQUE, PARCOURS RESIDENTIELS ET EMPLOIS

Pour rappel, les 4 Communautés de Communes se sont engagées dans différentes démarches transversales (Projet de territoire, PLUi, OPAH, conventionnement avec la CAF, etc.).

Quels documents de planification consulter ?

- SCoT 2015-2035, *Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, 2017*
- Fiches « Stratégie et plan d'actions énergie » TEPos, *CC du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne x ALEC 01, 2018*
- Portrait du territoire : chiffres clefs et cartographies, *ANCT / Observatoire des Territoires, 2021*

Principaux éléments de diagnostic en matière d'attractivité démographique :

- Observation d'un vieillissement de la population ;
- Tissu social présentant des signes de fragilité ;
- 4 communes Petites Villes de Demain sur le territoire (Louhans-Châteaurenaud, Pierre-de-Bresse, Cuisery et Cuiseaux) ;
- Stratégie locale de l'habitat élaborée par Bresse Louhannaise Intercom' ;
- Depuis l'été 2020, le territoire observe une pression immobilière accrue, en témoignent une nette augmentation des droits de mutation ;
- …

PROJET DE TERRITOIRE PORTE DANS LE CADRE DU CRTE

La réflexion stratégique doit permettre de répondre aux enjeux liés aux transitions en tenant compte des spécifiés du territoire. Elle peut mobiliser l'ensemble des acteurs locaux : collectivités, entreprises, acteurs socio-économiques, habitants.

Le projet de territoire ciblé dans le cadre de ce CRTE s'appuie sur 6 axes stratégiques :

- Axe I : Accélérer la rénovation énergétique du bâti
- Axe II : Accompagner le développement démographique du territoire et renforcer la proximité domicile, emploi, services
- Axe III : Accroitre la production d'énergies renouvelables du territoire
- Axe IV : Développer des solutions de mobilité durables et inclusives
- Axe V : Préserver et valoriser les paysages, la biodiversité et le patrimoine local
- Axe VI : Développer l'économie circulaire

I ACCELERER LA RENOVATION ENERGETIQUE DU BATI

➲ *Axe stratégique qui répond à des enjeux d'attractivité du parc résidentiel, de réponse à la précarité énergétique des ménages, de réduction des émissions et de la consommation d'énergie sur le territoire.*

I.1 Travailler à l'exemplarité des bâtiments publics en matière de performance énergétique

- Qualifier l'état du bâti : conduire des audits énergétiques, permettant notamment de définir le niveau de performance à atteindre selon l'usage (mise en place du service de CEP proposé par l'ATD 71) ;
- Lancer des programmes de rénovation complète des bâtiments, en une seule fois ;
- Imposer un niveau de performance énergétique maximal pour les nouveaux ERP du territoire ;
- …

I.2 Accompagner les ménages dans leurs démarches de rénovation énergétique

- Poursuivre les initiatives de rénovation du bâti ancien portées par « Habiter mieux » pour réduire la précarité énergétique liée aux logements des ménages modestes ;
- Promouvoir les dispositifs de rénovation énergétique auprès des particuliers (notamment du dispositif Effilogis) : actions de sensibilisation, accompagnement, abattement des taxes foncières, … à définir selon une même ligne directrice (uniformisation, cohérence et centralisation de l'information) ;
- Réactiver les canaux d'artisans et les tenir informer des dispositifs de rénovation énergétique auprès des particuliers, ceux-ci participant aussi à la communication auprès des particuliers ;
- …

II ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE ET RENFORCER LA PROXIMITE DOMICILE, EMPLOI, SERVICES

➲ *Axe stratégique qui répond à des enjeux d'attractivité résidentiel du territoire, et de réduction des besoins en déplacements.*

II.1 Adapter la programmation en logement aux typologies de ménages

Il est précisé ici que l'ensemble des actions visant à favoriser le développement de l'offre de logements du territoire s'inscrivent dans la lignée des préconisations formulées dans les documents de planification et des démarches de revitalisation en cours, notamment le programme « Petites Villes de Demain ».

- Encourager le renouvellement du parc de logements en s'assurant de l'adéquation des biens remis sur le marché à la demande ;
- Assurer la diversification de l'offre de logements pour répondre à l'ensemble des besoins (jeunes, personnes âgées, familles monoparentales …), dans une logique de mixité sociale et intergénérationnelle ;
- Renforcer la part de logement social sur le territoire (en priorité) dans les pôles urbains déjà constitués et disposant d'une offre de proximité ;
- …

II.2 Favoriser le développement de l'économie présentielle, notamment au sein des pôles de proximité et des communes rurales

- Conforter les pôles urbains pour faire (re)vivre et renforcer un tissu commercial de proximité ;
- En application des enjeux de développement économique des pôles de proximité, portés notamment par le programme « Petites Villes de Demain », encourager le développement de l'artisanat dans les centres-villes ;
- Soutenir les démarches innovantes en matière d'activité et d'accès à l'emploi en milieu rural (télétravail, « coworking », ateliers relais, etc.) ;
- …

II.3 Mettre à niveau l'offre en équipements (volumétrie, localisation, modernisation & services numérique…)

- Adapter l'offre en équipements :
  - Répondre à la diversité des besoins induits par les évolutions récentes du profil sociodémographique et s'assurer de l'accès aux services à toute la population ;
  - Encourager la mutualisation des équipements de proximité pour permettre la diversification de l'offre ;
  - Lutter contre la désertification médicale ;
  - …
- Déploiement du numérique ;
- …

III ACCROITRE LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES DU TERRITOIRE

➲ *Axe stratégique qui répond à des enjeux de réduction de la dépendance énergétique du territoire, de lutte contre la précarité énergétique des ménages et d'accroissement de la part d'énergies renouvelables consommées.*

III.1 Développer les solutions de production d'énergie renouvelable déjà existantes sur le territoire

Mener une politique volontariste et cohérence de développement des énergies renouvelables, en valorisant les ressources territoriales au travers de projets **à petite et grande échelle** :

- Amplifier l'utilisation du potentiel solaire dans les choix d'aménagement ;
- Poursuivre l'exploitation du potentiel bois-énergie (valorisation des ressources locales et des infrastructures de transport de la matière première) en intégrant, le risque d'épuisement du "gisement" : développer un plan de gestion des haies et du bocage ;
- Tirer parti du potentiel de méthanisation parfaitement adapté au contexte local (proximité, ressource importante) : mener à bien les projets en cours et déployer plus largement sur le territoire en dimensionnant au plus juste de sorte que l'activité ne vienne pas se positionner en concurrence de l'activité nourricière ni qu'elle n'impacte la biodiversité ;
- Assurer la cohérence globale des dispositifs développés ;
- …

III.2 Explorer d'autres solution et évaluer le potentiel global du territoire

- Améliorer la connaissance du potentiel géothermique du territoire pour l'extension du dispositif aux petits collectifs ;
- Faire appel aux différentes compétences techniques (ADEME, SYDESL, etc.) pour appuyer les collectivités locales lors de projets éoliens acceptables ou photovoltaïques initiés par un développeur ;
- Assurer la cohérence globale des dispositifs développés ;
- …

IV DEVELOPPER DES SOLUTIONS DE MOBILITE DURABLES ET INCLUSIVES

➲ *Axe stratégique qui répond à des enjeux d'accès à la mobilité pour tous (lutte contre l'isolement) et de réduction des émissions GES (impact écologique et sanitaire sur la qualité de l'air).*

➲ *La récente prise de compétence par les 4 communautés de communes conduira à réviser (ou à minima questionner) les process actuels pour la mise en œuvre du projet de territoire en réponse aux enjeux de mobilité. L'année 2022 (première année après signature du CRTE) constitue ainsi un temps de prise en main de cette nouvelle compétence.*

IV.1 Proposer des services de mobilité performants comme alternatives à l'autosolisme

- Favoriser l'amélioration des connexions aux réseaux de transports régionaux et nationaux (impact sur les mobilités du territoire mais aussi de transit), profiter notamment de la présence de la voie ferrée Dijon – St-Amour ;
- Organiser les offres de services diversifiées et veiller à leur complémentarité :
  - Mieux articuler les offres de transports entre elles ;
  - Consolider l'offre alternative (au VP) entre les différentes polarités du territoire et étudier la faisabilité de son extension à l'ensemble du territoire pour parvenir à une offre performante et pérenne (TAD, covoiturage…) ;
  - …
- Informer les zones d'activités et principaux employeurs du territoire des réflexions sur les enjeux liés :
  - Aux déplacements domicile-travail : objectif de sensibilisation et d'accompagnement en faveur de l'évolution des pratiques ;
  - Aux flux de véhicules utilitaires et poids lourds (activité de logistique) ;
  - …
- …

IV.2 Œuvrer en faveur du développement des modes doux

- Développer un réseau de pistes cyclables en lien avec la voie verte reliant Chalon-sur-Saône à Lons-le-Saunier via Louhans – Châteaurenaud ;
- Sécuriser les centres-villes et centres-bourgs encourageant les déplacements piétons ;
- …

IV.3 Soutenir la transition du parc de véhicules en faveur d'une plus faible consommation et d'émissions limitées

- Organisation de commande groupée de véhicules électriques par les collectivités ;
- Mise en place de bornes de recharge ;
- …

V PRESERVER ET VALORISER LES PAYSAGES, LA BIODIVERSITE ET LE PATRIMOINE LOCAL

➲ *Axe stratégique qui répond à des enjeux de protection de la biodiversité et des espaces naturels, participant dans le même temps à la valorisation des secteurs agricoles et touristiques : activités structurantes pour le territoire.*

V.1 Procéder à un développement foncier raisonné

- Limiter le phénomène d'artificialisation des sols :
  - Entreprendre des démarches de qualification du potentiel foncier du territoire ;
  - Mobiliser les friches d'activités économiques et valoriser les équipements et infrastructures existants pour le développement des zones d'activités ;
  - Poursuivre les dynamiques de valorisation des sols pollués qui permettent de limiter les pressions sur les ressources ;
  - …
- Protéger prioritairement les sites et paysages remarquables du point de vue de la biodiversité :
  - Assurer la préservation des espaces assurant le maintien des continuités écologiques identifiées ;
  - Rechercher l'amélioration de la qualité des cours d'eau et zones humides et la suppression (ou l'aménagement) des obstacles à l'écoulement pour conforter leur potentiel d'accueil de la biodiversité ;
  - Préserver et redévelopper le bocage bressan, devenu relictuel dans certains secteurs ;
  - Préserver les étangs, en diminution dans le territoire ;
  - Valoriser et préserver de l'urbanisation les bois et leurs lisières ;
  - Maîtriser le phénomène de pollution lumineuse par des aménagements adaptés ;
  - …
- Observer un développement urbain organisé, structuré et regroupé prenant en compte les continuités :
  - Identifier les centralités à renforcer (et en priorité les pôles de proximité engagés dans des démarches de revitalisation) pour densifier pour éviter un excès d'extension dans une logique de moindre artificialisation ;
  - Maintenir des coupures d'urbanisation entre les villages et les bourgs ;
  - Limiter le mitage, menace pour la lisibilité des paysages ;
  - Réaliser et encourager et valoriser les opérations exemplaires ;
  - …

V.2 Promouvoir et préserver le modèle agricole

- Maitriser la consommation des fonciers affectés aux activités agricoles et forestières ;
- Encourager et accompagner les exploitations dans leur transition vers des modèles plus écoresponsables (labélisation bio…) y compris par des actions d'information et de formation à l'intention des agriculteurs ;
- Soutenir la diversification de l'activité agricole :
  - Contribuer au développement et à la structuration des filières bois-énergie ;
  - Etudier les perspectives de développement de la méthanisation et encourager sa mise en œuvre raisonnées en complément des activités d'élevage notamment en veillant à ne jamais être en concurrence avec l'activité nourricière ;
  - …

V.3 Soutenir les filières courtes de l'alimentation

Si les besoins locaux n'égalent pas l'intégralité de la production locale, ils peuvent à minima en absorber une partie, permettant de stabiliser une partie de l'économie agricole (meilleure rémunération et stabilisation des revenus).

- Œuvrer au développement de l'alimentation bio dans la restauration scolaire ;

- Développer des modes de commercialisation innovants en s'appuyant sur les circuits courts (pour la restauration collective notamment) ;
- Soutenir les foires et marchés qui jouent un rôle d'attractivité et de proximité par la valorisation des circuits courts ;
- Préserver et valoriser les produits de terroir (AOC-AOP) ;
- …

V.4 Valoriser les sites remarquables et culturels

- Valoriser les vues remarquables sur le grand paysage ;
- Poursuivre la valorisation du patrimoine architectural (protégés ou non) de la Bresse bourguignonne par la promotion des différentes « portes d'entrée » touristiques ;
- Préserver et restaurer les zones humides du territoire et conserver leurs fonctionnalités multiples (dont le tourisme fluvial) ;
- Œuvrer en faveur de la pérennisation du patrimoine agroécologique (arbres isolés, haies, ripisylves, bandes herbacées…) et engager des actions de densification et de réimplantation selon les besoins ;
- Mener une réflexion globale de gestion durable du bocage par la valorisation de tous les produits ;
- …

VI DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE

➲ *Axe stratégique qui répond à des enjeux nationaux de gestion sobre et efficace des ressources naturelles.*

VI.1 Réduire les déchets et agir en faveur de leur réemploi

- Favoriser la structuration des circuits de proximité par un travail de structuration des filières, de la demande et une communication élargie sur le territoire ;
- Réitérer les expériences de traitement à la source des déchets verts des particuliers ;
- …

PROJETS ET ACTIONS PRESENTES A FIN 2021

Il est rappelé que le CRTE doit faire l'objet de révisions annuelles visant notamment à décrire l'avancement des projets et actions présentées, mais permettant aussi d'amender la liste ci-après au regard des nouvelles opportunités rencontrées par le territoire.

La première mouture du CRTE, adoptée en décembre 2021 compte 35 fiches actions :

	Nature de l'opération	Porteur de projet	Début	Montant estimé (€)	Nature du financement envisagé
Axe I : Accélérer la rénovation énergétique du bâti	Rénovation de la cantine scolaire	LOISY	2023	Entre 150 000 et 300 000	DSIL DETR
	Rénovation de la Mairie	TRONCHY	2021	120 000	DSIL DETR
	Travaux BBC pour siège EPCI et EFS PIERRE-DE-BRESSE	BRESSE NORD INTERCOM'	2022	1 000 000	DSIL DETR
	Rénovation Maison pour Tous	LESSARD-EN-BRESSE	2022	84 364,86	DSIL DETR
	Rénovation Maison pour Tous	SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE	2022	A préciser	DSIL DETR
	Rénovation Foyer Logements Cordelier	CCAS LOUHANS-CHATEAURENAUD	2022	979 300	DSIL DETR
	Rénovation énergétique centre bourg	BRANGES	2022	780 000	DSIL DETR
	Rénovation de 2 gymnases à LOUHANS-CHATEAURENAUD	BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'	2022	535 000	DSIL DETR
	Etudes sur le remplacement de l'énergie fossile utilisée pour le fonctionnement de chaudières	SYDESL	Sur demande des communes intéressées	2 000 par étude	SYDESL en partie
	Diagnostics et travaux éclairage public	SYDESL	Suivant demande des communes	Variable	SYDESL en partie et notamment via les CEE
	Rénovation Ecole maternelle	SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	2024	A préciser	DSIL DETR
	Rénovation Ecole primaire	SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	2024	A préciser	DSIL DETR
	Rénovation Salle des fêtes	SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	2025	A préciser	DSIL DETR
	Rénovation La Poste	SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	2025	A préciser	DSIL DETR
	Rénovation Mairie	SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	2025	A préciser	DSIL DETR
	Rénovation bâtiment école primaire	JOUVENCON	2022	250 000	DSIL DETR

	Nature de l'opération	Porteur de projet	Début	Montant estimé (€)	Nature du financement envisagé
Axe II : Accompagner le développement démographique du territoire et renforcer la proximité domicile, emploi, services	Création d'un Tiers Lieu sur la centralité de la Bresse bourguignonne	AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE BRESSE INITIATIVE	2022	338 400 en fct A déterminer en investissement	AMI Fabrique de Territoire DSIL DETR
	Construction du restaurant scolaire	SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	2022	1 782 507,72	DSIL DETR
	Construction d'une salle de sports à BRANGES	BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'	2022	4 807 610	DSIL DETR ANS
Axe III : Accroitre la production d'énergies renouvelables du territoire	Développement du biométhane en Bresse	GRDF	2022	A préciser	ADEME
	Etude pour la création d'une chaufferie bois	BRANGES	2022	350 000	DETR ADEME
	Création d'une chaufferie à plaquettes bocagères	BAUDRIERES	2022	319 200	DETR
	Développement de la filière plaquettes bois bocagères	COOPERATIVE AGRICOLE BOURGOGNE DU SUD / FEDE CHASSEURS 71	2022	118 000	ADEME
	Soutien aux projets méthanisation et EnR en général (PV, éolien)	SYDESL	Inconnu	A discuter	Via SEM
	Installation d'une chaufferie bois	MONTAGNY-PRES-LOUHANS	2022	135 000	DETR ADEME
Axe IV : Développer des solutions de mobilité durables et inclusives	Mobilités rurales et alternatives	MISSION MOBILITE	2022	84 000	Ministère Transition Ecologique
	Mobilités douces Voie Verte	BRESSE NORD INTERCOM'	2022	1 520 000	DSIL DETR
	Voies cyclables	LOUHANS-CHATEAURENAUD	2022	493 434	DSIL DETR
	Acquisition d'un bus électrique	LA-CHAPELLE-THECLE	2022	47 916,67	DETR
	Etude de mobilités	BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'	2022	60 000	Etat
	Déploiement d'installations de recharge pour véhicules électriques (borne IRVE)	SYDESL	Suivant demande commune	12 500 par borne	SYDESL pour la 1ere borne par commune
Axe V : Préserver et valoriser les paysages, la biodiversité et le patrimoine local	Projet Alimentaire Territorial	CPIE BRESSE DU JURA	2022	317 500	PNA PRALim
	Reconversion friche Cordeliers	CCAS LOUHANS-CHATEAURENAUD	2022	230 000	Fonds Friches
	Friche ancienne piscine	LOUHANS-CHATEAURENAUD	2022	335 600	Fonds Friches
	Friche Morey 1ere phase	CUISEAUX	2022	1 764 981	Fonds Friches

	Nature de l'opération	Porteur de projet	Début	Montant estimé (€)	Nature du financement envisagé
Axe VI : Développer l'économie circulaire					

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 6 décembre 2021 – 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 27/37

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 5

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 29/11/2021

L'an deux mille vingt et un le six du mois de décembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. FROMONT Jean-Michel

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme MATHY Paule, M. PARISOT Denis, M. GANDREY Julien, M. MOREY Pascal

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2021-042 : Validation du projet structurant du territoire de la Bresse bourguignonne pour l'appel à projet « Saône-et-Loire 2022 »

- *Vu l'appel à projets du dispositif "Saône-et-Loire 2022" pour l'année 2022 et notamment les modalités pour le soutien aux projets territoriaux structurants,*
- *Considérant la réunion de bureau du 22 novembre 2021 ;*

M. le Président informe que, comme chaque année depuis 2018, l'intervention du Département de Saône-et-Loire en faveur des projets portés par les territoires empruntera deux leviers :

- Le soutien aux projets portés par les communes et intercommunalités.
- Le soutien à un projet structurant, par territoire de SCoT.

L'enveloppe prévisionnelle pour 2022 est de 11 millions d'euros dont 1,5 million au titre des projets structurants.

Un projet structurant doit être en rapport avec les enjeux et priorités définies dans les documents d'orientation, doit répondre aux besoins du bassin de vie, permettre de développer l'attractivité touristique de la Saône-et-Loire, développer l'offre sportive, de santé, de mobilité, de cadre de vie...

Un seul projet structurant par territoire de SCoT peut être soutenu par an. Ce doit être un projet abouti et mâture dont la réalisation peut être de portée pluriannuelle. Il peut être porté par toute collectivité.

L'approbation du choix du projet présenté pour le bassin de vie doit faire l'objet d'une délibération de l'établissement porteur du SCoT.

Pour rappel, les projets retenus pour le territoire du ScoT de la Bresse bourguignonne ont été :

- en 2018 : Construction d'un accueil de loisirs à Louhans (CC Bresse Louhannaise Intercom)
- en 2019 : Construction d'un gymnase à Pierre-de-Bresse (CC Bresse Nord Intercom)
- en 2020 : Construction d'une résidence séniors à Montpont-en-Bresse (CC Terres de Bresse)

- en 2021 : Construction de trois micro-crèches à Saint-Germain-du-Bois, Mervans et Thurey (CC Bresse Revermont 71).

Pour 2022, il est proposé que le projet structurant se situe sur Bresse Louhannaise Intercom' en sachant qu'il y aura la construction d'une salle de sport par la Communauté de Communes, sur la commune de BRANGES ; son coût est estimé à un peu plus de 4 millions d'euros.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** pour l'année 2022 le choix du projet de construction d'une salle de sport à BRANGES, projet porté par la CC Bresse Louhannaise Intercom.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 13/12/21
et publié, affiché ou notifié le 16/12/21

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 6 décembre 2021 – 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 27/37

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 5

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 29/11/2021

L'an deux mille vingt et un le six du mois de décembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. FROMONT Jean-Michel

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme MATHY Paule, M. PARISOT Denis, M. GANDREY Julien, M. MOREY Pascal

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2021-043 : Demande de subvention Conseil Régional pour l'ingénierie 2022

- *Considérant la rencontre régionale du 18 novembre 2021 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 22 novembre 2021 ;*

Avec la clôture du contrat territorial 2018-2021 (2 036 000 euros de la Région intégralement utilisés en Bresse bourguignonne), la fin du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR) 2021-2022 (plusieurs projets retenus en Bresse bourguignonne et identifiés dans la convention d'initialisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique CRTE : 800 000 euros notifiés pour Bresse Revermont 71, 114 216 euros pour SAINT-USUGE ainsi que d'autres demandes en cours d'instruction sur ce « dispositif 30.16 Pays » mais aussi « Effilogis bonifié », « HABAM bonifié » et « ENVI bonifié ») et dans l'attente d'un nouveau règlement pour le « post 2021 », la consigne régionale pour le soutien financier à l'ingénierie 2022 est de se limiter à ce qui a été obtenu en 2021 soit 50% sur 0,75 ETP pour chacun des 2 postes de « chef de projet transition énergétique » et de « chargée de mission SCoT et PNR ».

La demande pour le poste lié à la santé environnementale a été de nouveau rejetée pour 2021 alors que c'est une des orientations du SRADDET.

Les informations données par la Région lors de la rencontre régionale du 18 novembre 2021 sont :

- Un futur contrat de 7 ans à construire sur la base des objectifs du SRADDET et des préconisations de l'évaluation régionale du 2018-2021 ;
- Confirmation de la maille Pays pour cette future contractualisation 2022-2028 qui ne s'appellera plus « Cap Territoire » dans le nouveau règlement régional qui sera inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Régionale Plénière de janvier 2022 ;
- Une enveloppe financière régionale globale 2022-2026 sur les mêmes bases que celle du 2018-2021 (au « prorata temporis ») ;
- Une enveloppe complémentaire pour 2027-2028 après les élections municipales et intercommunales de 2026 ;

- Différenciation territoriale pour les calculs des enveloppes (investissement + ingénierie) par territoire dont la prise en compte de l'indice de fragilité INSEE ;
- 2 axes d'interventions obligatoires avec l'accompagnement des changements climatiques (au moins 30 % de l'enveloppe pour la biodiversité, l'urbanisme durable et l'alimentation de proximité) et avec l'attractivité territoriale (au maximum 50% de l'enveloppe pour les services à la population et l'économie de proximité) ;
- 3 axes optionnels avec la santé (offres de soins de 1er secours, santé-environnement et actions en lien avec la feuille de route régionale), avec les mobilités (équipements, infrastructures et acquisition de matériels comme les véhicules électriques) et avec un axe particulier proposé par le territoire comme par exemple le tourisme ou la forêt ;
- Sauf cas très exceptionnel (notamment pour la santé), les projets financés seront à maîtrise d'ouvrage publique et uniquement des dépenses d'investissement (travaux)
- Les contrats 2022-2028 seront élaborés au cours du 1er semestre 2022 (après le vote du nouveau règlement régional en janvier) et seront signés au cours du second semestre 2022 (au plus tard) ;
- Un point d'étape sera fait en 2024 ;
- La Région nommera un élu référent, issu de la majorité régionale, pour l'élaboration, la mise en œuvre et la gouvernance du futur contrat (en binôme avec un technicien) ;
- Des éco-conditions ambitieuses avec le maintien des exigences existantes pour les bâtiments (mais prise en compte au fil de l'eau de l'entrée en vigueur de la RE 2020) et avec la pérennisation des éco-conditions appliquées dans le PAIR (30.16) pour les espaces publics ;
- A partir de 2023, les postes soutenus par le Conseil Régional devront consacrer 0,80 ETP aux missions éligibles (0,75 ETP pour la période 2018-2021) ;
- 2022 sera une année de transition pour le soutien à l'ingénierie avec la prolongation du règlement régional appliqué sur la période 2018-2021.

L'axe optionnel sur la santé ouvre donc la possibilité au Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne de refaire une tentative pour le financement régional, à partir de 2022, du poste de chargée de mission.

Par application du règlement régional en vigueur depuis 2017, le soutien financier à l'ingénierie locale ne concerne pas les « missions inéligibles suivantes :

- *Les missions liées à l'exercice d'une compétence obligatoire (autorisation du droit des sols, PCAET « obligés »,...)*
- *Les missions de management (encadrement et animation de l'équipe, coordination, recrutements,...)*
- *Le temps dédié à l'organisation, à la préparation du budget, à la gestion administrative ou financière de la structure et au secrétariat (accueil, courrier, formalités administratives, dossiers de demande de subvention pour le fonctionnement de la structure,...)*
- *Le temps de préparation, d'animation et de présence aux réunions décisionnelles (bureaux, comité syndical). »*

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Régional, pour l'année 2022, les crédits d'ingénierie mobilisables et d'autoriser M. le Président à signer tout document lié à cette demande.

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 13/12/22
et publié, affiché ou notifié le 16/12/22

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 6 décembre 2021 – 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 27/37

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 5

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 29/11/2021

L'an deux mille vingt et un le six du mois de décembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. FROMONT Jean-Michel

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme MATHY Paule, M. PARISOT Denis, M. GANDREY Julien, M. MOREY Pascal

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2021-044 : Demande de subvention FEADER pour l'ingénierie 2022 du GAL LEADER

- *Vu la délibération n°2015-037 du 28 septembre 2015 relative à la mise en place du programme LEADER FEADeR 2014-2020 « Entrer dans la transition énergétique » ;*
- *Vu la signature le 30 novembre 2015 de la convention d'exécution avec l'autorité de gestion et l'organisme payeur ;*
- *Vu la signature le 28 juillet 2021 de l'avenant n°4 validant une nouvelle maquette financière LEADER à 1 950 000 euros de FEADeR 2014-2020 prolongé pour les années 2021 et 2022 ;*
- *Considérant la réunion des membres du Comité de Programmation le 6 septembre 2021 avec la validation d'une nouvelle maquette financière LEADER à 2 264 666 euros de FEADeR qui fera l'objet d'un futur avenant n°5 ;*
- *Considérant les nouvelles dates de fin de gestion LEADER proposées le 20 septembre 2021 par les Vice-Présidents du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et qui seront intégrées dans le futur avenant n°5 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 22 novembre 2021 ;*

Dans le cadre de la convention LEADER, « la structure porteuse du GAL s'engage à maintenir tout au long de la période de la mise en œuvre de la convention des moyens humains suffisants, soit un minimum de 1,5 ETP dédiés à LEADER pour lui permettre de mener à bien sa stratégie et d'assurer les tâches d'animation et de gestion. Le non-respect de cet engagement peut constituer un motif de résiliation de la présente convention ».

Alors que le FEADeR 2014-2020 a été prolongé pour les années 2021 et 2022 (avec une fin définitive de gestion repoussée de 2023 à 2025), les dotations complémentaires obtenues en 2021 pour la Bresse bourguignonne ont permis de rajouter 191 166 euros (par application d'un plafond de 25% aux 764 666 euros supplémentaires) pour le fonctionnement et l'animation du GAL LEADER (communication et évaluations incluses).

Les dépenses éligibles sont, principalement, les frais de personnel (salaires et charges), les frais de déplacement, les études et la communication ; les frais de structures sont inéligibles.

Le temps de travail de chaque agent mobilisé devra faire l'objet d'un suivi horaire quotidien ; document obligatoire pour les demandes de paiements et pour les contrôles, sur pièce ou sur place, de l'organisme payeur ou d'un mandataire envoyé par la Commission Européenne. En cas d'anomalie constatée, le bénéficiaire fait l'objet d'une déchéance complète de la subvention attribuée.

Les agents seront amenés à se déplacer chez les porteurs de projets, les partenaires, les cofinanceurs et lorsque des journées d'informations seront organisées.

L'ingénierie 2022 du Groupe d'Action Locale LEADER respectera le 1,5 ETP obligatoire comme cela est inscrit dans le programme signé le 30 novembre 2015 :

- 0,25 ETP pour le chef de projet
- 0,75 ETP pour le chargé de mission ou la chargée de mission
- et 0,5 ETP pour la gestionnaire

Le coût total de l'ingénierie 2022 dédiée à LEADER est de 78 767.71 euros dont l'adhésion annuelle à LEADER France (à inclure dans les 15% de coûts indirects éligibles), les salaires chargés des agents, les coûts indirects autorisés et les frais de déplacement. Conformément à la réglementation européenne, le FEADeR LEADER est sollicité à hauteur de 80% appelé par 20% d'autofinancement de l'employeur.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE**, auprès de l'autorité de gestion, les crédits de la sous mesure 19.4 « soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation » du FEADeR pour l'ingénierie 2022 du GAL LEADER,

- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document lié à cette demande,

- **ET AUTORISE** l'autofinancement du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne à appeler en contrepartie du FEADeR, qui pourra être majoré, le cas échéant.

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 31/12/21 .
et publié, affiché ou notifié le... 16/12/21 .

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 6 décembre 2021– 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 27/37

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 5

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 29/11/2021

L'an deux mille vingt et un le six du mois de décembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. FROMONT Jean-Michel

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme MATHY Paule, M. PARISOT Denis, M. GANDREY Julien, M. MOREY Pascal

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2021-045 : Débat d'Orientation Budgétaire 2022

- *Vu l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu les lois du 2 mars 1982 relatives aux droits des libertés des communes, des départements et des régions, complétées par la loi du 6 février 1992 et son article 11 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 22 novembre 2021 ;*

M. le Président rappelle que l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire lorsqu'un Syndicat Mixte comprend au moins une ville de plus de 3 500 habitants.

Sur la base d'une analyse chiffrée annexée, il fait part des réalisations provisoires du budget 2021 du Syndicat Mixte.

Pour l'année 2022, les projets sont les suivants :

Pour la compétence tourisme, l'EPIC-Office de Tourisme poursuivra le travail mené avec la MASCOT Bourgogne-Franche-Comté sur la rédaction et la mise en œuvre d'un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information sur le territoire. Des fiches « projets » seront rédigées et permettront de définir des actions prioritaires à mener à court et moyen terme.

Après la définition des clientèles cibles, l'Office de Tourisme devra travailler sur le positionnement « marketing » de la destination « Bresse bourguignonne », en lien avec les politiques départementales et régionales et adapter ses actions de promotion, et sa communication graphique.

Sur la mission promotion/communication, et pour poursuivre la dynamique engagée en 2021, la création de e-brochures pour les hébergements, restaurants et animations, alimentées par la base de données régionale « Décibelles Data » sera poursuivie. Un magazine pratique sera réalisé et permettra de mettre en avant la richesse de l'offre touristique tout en conservant les informations pratiques.

L'Office de Tourisme prolongera son partenariat avec Weebnb afin de proposer aux hébergeurs touristiques partenaires, une solution leur permettant de diffuser leurs disponibilités sur le site Internet de l'Office de Tourisme (et celui de Destination Saône-et-Loire), synchroniser leurs calendriers avec les autres plateformes, type Airbnb, Booking, ... et pour ceux qui le souhaitent, de bénéficier d'un site Internet.

Comme en 2020, et compte tenu du contexte sanitaire, l'année 2021 a été marquée par une hausse des demandes liées aux activités de loisirs et notamment la pratique de la randonnée pédestre et du cyclotourisme. Ainsi, l'Office de Tourisme poursuivra ses efforts en 2022 sur ces thématiques en participant au Salon du Randonneur à Lyon, en éditant une carte d'appel « Randonnées en Bresse bourguignonne », et en facilitant l'accès à l'offre de randonnées et de circuits de cyclotourisme sur son site Internet mais également sur les sites et applications dédiées.

Dans une optique de qualification de l'offre, l'Office de Tourisme apportera son conseil aux communes (ou communautés de communes) situées sur la voie verte la Bressane, pour la mise en place d'une signalétique visant à indiquer depuis la voie verte, les services, commerces et sites de loisirs à proximité de la voie verte.

Sur cette mission de développement des filières, l'Office de Tourisme étudiera avec le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne les possibilités de mise en place d'un nouveau contrat de développement fluvestre pour la Seille navigable, en partenariat avec le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Après le renouvellement en 2021 de la Marque Qualité Tourisme, l'Office de Tourisme travaillera à l'amélioration continue de ses services, en mettant en œuvre les pistes d'amélioration soulevées lors des audits, complet et mystère.

L'accompagnement des prestataires dans la qualification de leur offre sera poursuivi grâce à plusieurs actions, notamment la Charte Confiance Accueil et le Bress'Pass et l'organisation de la 3ème édition des Trophées du Tourisme en Bresse bourguignonne.

En termes d'animations, l'Office de Tourisme souhaite reconduire l'organisation de Garçon, la note ! en juillet et août, en partenariat avec les restaurants, et cafés de la Bresse bourguignonne en augmentant le nombre de concerts (16 concerts). Il poursuivra également l'organisation des mardis gourmands et jeudis insolites et son programme de visites guidées en saison estivale. De nouvelles animations seront mises en place telles que le Festival de la Corniotte au printemps et la participation aux Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins.

Concernant la taxe de séjour, et malgré le contexte sanitaire défavorable depuis 2020, la baisse du montant des recettes de taxe de séjour a été limitée, grâce notamment à la bonne fréquentation des gîtes et meublés lors de la saison touristique, au reversement par les opérateurs numériques (plateformes de location) et à la mise en œuvre de la procédure de taxation d'office.

Pour 2022, le contexte sanitaire toujours incertain rend l'évaluation du produit de la taxe de séjour particulièrement difficile. Il convient donc d'être prudent sur l'évaluation des recettes, l'activité touristique pouvant être fortement impactée par les différentes mesures prises pour lutter contre la propagation du virus Covid-19.
Dans l'optique d'une optimisation du produit de la taxe de séjour, le Syndicat Mixte pourrait s'équiper dès 2022 d'un logiciel de gestion et de déclaration de taxe de séjour en ligne qui aura pour but de faciliter les déclarations des hébergeurs, le suivi des reversements par l'Office de Tourisme et le Syndicat Mixte, et qui permettra d'améliorer l'observation de l'activité touristique sur la Bresse bourguignonne. Le coût prévisionnel d'un tel outil, dépendant de la durée d'engagement, est compris entre 8 500 € et 12 630 € sur l'année 2022 (investissement et fonctionnement) puis entre 1 590 € et 2 940 € par an les années suivantes.

La part des cotisations intercommunales dédiées à la compétence tourisme devra être revue pour faire face à cette nouvelle dépense d'investissement et maintenir la subvention allouée à l'Office de Tourisme pour la réalisation de l'ensemble de ses missions (234 500 euros en 2021).

Concernant la compétence « SCoT », il s'agit de poursuivre la mise en œuvre du SCoT à travers les documents d'urbanisme de proximité (Carte communale, PLU et PLUi) et représenter le territoire de la Bresse bourguignonne lors de la mise en œuvre de documents stratégiques dans le domaine de l'aménagement.

Ainsi, la chargée de mission SCoT accompagne les communes et les communautés de communes qui le souhaitent dans l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme. Elle participe également aux réunions des personnes publiques associées lors de l'élaboration des documents d'urbanisme et rédige les avis techniques en phase de consultation. En 2022, les révisions ou élaborations de documents d'urbanisme identifiés sont les suivants :

- Sur le territoire de la Bresse bourguignonne : PLUi Terres de Bresse, PLU de Pierre-de-Bresse, Montret et Cuiseaux, cartes communales de Sagy, Varennes-Saint-Sauveur, Flacey-en-Bresse, Condal.
- En dehors du territoire : SCoT Bresse Val de Saône, SCoT Mâconnais-Tournugeois et PLUi de la Plaine jurassienne.

Elle représente le Syndicat mixte dans les réunions de réseaux SCoT régionaux ou départementaux et lors de la mise en œuvre de documents stratégiques dans le domaine de l'aménagement. Les projets identifiés pour 2022 sont :

- La conférence des SCoT - créée par la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite Loi Climat et Résilience – dont l'objectif est de proposer une territorialisation des objectifs de « Zéro artificialisation nette »,
- la modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la région Bourgogne-Franche-Comté suite à la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

La mise en œuvre d'une évaluation du SCoT est à prévoir fin 2022, en application de l'article L143-28 du Code de l'Urbanisme qui indique que, 6 ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, le Syndicat mixte devra procéder à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, de réduction du rythme de l'artificialisation des sols et d'implantations commerciales. Ce bilan devra aboutir, dès 2023, au choix de maintenir le SCoT, de le modifier ou de prévoir une révision générale.

Concernant le projet d'un PNR autour de la Bresse bourguignonne, la phase d'étude d'opportunité se termine. Les résultats seront présentés en début d'année au Comité syndical. S'il est décidé de poursuivre les études, la phase B d'étude de faisabilité sera enclenchée. Elle devra répondre aux questions suivantes :

- Où en sommes-nous par rapport aux critères de qualité d'un PNR ?
- Quels sont les enjeux à considérer ?

Cette phase, d'un montant prévisionnel de 38 190 € TTC sur la base d'un périmètre d'étude de 100 communes, assorti d'un forfait de 4 020 € TTC par tranche de 10 communes supplémentaires, fera l'objet d'une nouvelle demande de subvention auprès de la Région, si elle est enclenchée.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT, de la prise en compte du SRADDET et du suivi des études PNR, un dossier de demande de subvention du poste de chargé de mission SCoT sera déposé auprès de la Région pour financement de 50 % de 0,75 ETP, soit un montant d'environ 25 000 €.
Le financement de ce poste par le Conseil Régional pour l'année 2021 a vu le versement d'un premier acompte de 12 700 euros en mai. Le solde de la subvention de 12 517 euros sera sollicité début 2022.

L'instruction des demandes d'urbanisme, issue de l'habilitation statutaire pour la mise en place d'une prestation de service pour l'application du Droit des sols ou ADS, est liée à la compétence Aménagement et SCoT mais fait l'objet d'un budget annexe. Comme convenu dans la convention avec les communes, le financement pour 2022 sera à actualiser avec les 50 communes signataires. Depuis 2018, le nombre d'agents instructeurs est stable soit 5 agents ce qui représentera 4,7 ETP (Equivalent Temps Plein) en 2022.
Les dépenses prévues en 2022 sont les suivantes :

- Salaires et charges des agents instructeurs.
- Coût de l'assistance, de la maintenance et de l'hébergement des 3 logiciels d'aide à l'instruction – Next'ADS, le module de dématérialisation et X'map - pour un montant de 10 000 €. Ces logiciels sont mis gratuitement à la disposition des communes qui en font la demande. A ce jour une trentaine de communes utilisent les logiciels Next'ADS et X'map et une quarantaine de communes ont fait le choix d'utiliser le module de dématérialisation pour satisfaire aux exigences du 1er janvier 2022.
- Mise à jour des données (cadastre 2021, nouveaux PLU, orthophotos...) pour 2 000 €.
- Renouvellement de l'abonnement à la lettre « Urbanisme pratique », publication bimensuelle des jurisprudences en urbanisme (650 €/an).

En recette, le versement de la subvention de l'Etat pour l'achat du module de dématérialisation des ADS et les formations suivies par les agents d'un montant de 10 000 € est attendu pour 2022.

Le Syndicat Mixte est également compétent en matière de développement local avec une année 2022 de transition. Ainsi, le temps de travail du chef de projet sera :

- 0,75 ETP sur le « post contrat territorial 2018-2021 » financé à 50% (taux max) par le Conseil Régional (confirmation lors de la rencontre régionale du 18 novembre 2021)
- 0,25 ETP sur LEADER financé à 80% par la sous-mesure 19.4 du FEADeR.

Celui du chargé de mission ou de la chargée de mission sera :

- 0,75 ETP sur LEADER financé à 80% par la sous-mesure 19.4 du FEADeR
- 0,25 ETP sur l'élaboration de la candidature LEADER 2023-2027 potentiellement financé à 80% par la sous-mesure 19.1 du FEADeR (à vérifier le 16 décembre 2021 lors de la présentation régionale de l'appel à projets 19.1).

Après 2 échecs en juillet et octobre 2021 pour le poste vacant, une nouvelle audition a eu lieu le 10 novembre 2021.
Le temps de travail de la gestionnaire (0,7 ETP) reste identique avec

- 0,5 ETP LEADER financé à 80% par la sous-mesure 19.4 du FEADeR
- 0,2 ETP administratif sans financement extérieur.

En 2022, et comme cela est le cas depuis 2016 (hormis les périodes de vacance de poste), le 1,5 ETP LEADER contractualisé le 30 novembre 2015 sera respecté : 0,25 + 0,75 + 0,5 ; Il en est de même pour le 0,75 ETP obligatoire concernant le post contrat territorial 2018-2021.

Pour le programme européen LEADER financé par le FEADeR 2014-2020 prolongé pour les années 2021 et 2022, il faudra poursuivre le travail de pré-instruction des dossiers incomplets transmis par les porteurs de projets dont :

- La création d'une piste cyclo-pédestre par Terres de Bresse (pour un coût de 1 750 000 euros annoncés lors de la réunion de travail du 27 septembre 2021) ;
- La rénovation énergétique de la salle polyvalente de VARENNES-SAINT-SAUVEUR (950 000 euros le 29 septembre) ;
- Et la rénovation énergétique de la salle des fêtes de BRIENNE (400 000 euros le 20 octobre 2021).

Avec les autres demandes de subvention déjà identifiées comme l'acquisition d'un véhicule électrique par le SIVOM du Louhannais, les animations annuelles de l'OPAH Bresse Louhannaise Intercom' ainsi que les dépenses d'ingénierie du GAL LEADER (dont l'évaluation finale), l'objectif est d'attribuer la totalité des 2 264 666 euros de ce FEADeR (1 261 238,89 euros programmés au 6 septembre 2021) ; la pré-instruction des dossiers LEADER ne s'est malheureusement pas simplifiée en particulier pour ceux des salles des fêtes avec l'application du nouveau régime d'aide « *Infrastructures récréatives multifonctionnelles* ». Un futur

avenant n°5 va préciser les dates de fin de gestion LEADER notamment pour les ultimes paiements ; 516 382,24 euros ont déjà été versés aux bénéficiaires avec 2 ans de retard dans l'instruction régionale des demandes de paiement (en octobre 2021, un bénéficiaire a été obligé de modifier sa demande de paiement envoyée en juillet 2019 à la Région). En outre, il faudra écrire la candidature LEADER 2023-2027 conformément au futur cahier des charges de l'appel à candidatures qui sera voté en séance plénière du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté ; sous réserve d'éligibilité, ce temps de travail est finançable par la sous-mesure 19.1 du FEADeR dans le cadre d'un futur appel à projets mais pas la 19.4 qui est exclusivement consacrée au LEADER actuel. Cette candidature devra respecter les « fondamentaux LEADER » :

- Une stratégie locale de développement
- Une démarche ascendante
- Un laboratoire d'idées en termes d'innovations et d'expérimentations
- Une obligation de cofinancement public pour les porteurs de projets
- Un partenariat local public privé organisé au sein d'un Comité de Programmation
- De la coopération inter-territoriale et transnationale
- Et un travail en réseau au niveau régional, national et européen.

Une rencontre régionale, qui est finalement programmée pour le 16 décembre 2021, doit permettre d'avoir des informations sur l'appel à projets 19.1 (calendrier, dépenses éligibles, etc.) et sur l'appel à candidatures LEADER 2023-2027 (calendrier, taille des territoires, thématique imposée, circuit de gestion, etc.)

Pour le compte du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, les versements FEADeR attendus au titre de LEADER sont ceux de l'ingénierie GAL 2020 (63 339.78 euros programmés le 17 février 2020 et à réajuster avec les arrêts de travail COVID) et la plaquette de communication (653.76 euros attendus). Le dossier envoyé en décembre 2020 pour l'ingénierie 2021 est en attente d'instruction régionale suite aux échecs de recrutement pour le poste de chargé de mission LEADER. Il y aura un dossier similaire à envoyer en décembre 2021 pour l'ingénierie 2022 du GAL LEADER (1,5 ETP obligatoire).

Pour la suite du contrat territorial 2018-2021 (2 036 000 euros intégralement utilisés) et du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (800 000 euros notifiés au titre du PAIR pour Bresse Revermont 71, 114 216 euros pour SAINT-USUGE ainsi que d'autres demandes en cours d'instruction sur ce « dispositif 30.16 Pays » mais aussi sur « Effilogis bonifié », « HABAM bonifié » et « ENVI bonifié »), le Conseil Régional, lors de sa rencontre du 18 novembre 2021 à BESANCON, a fait plusieurs annonces :

- Un futur contrat de 7 ans à construire sur la base des objectifs du SRADDET et des préconisations de l'évaluation régionale du 2018-2021 ;
- Confirmation de la maille Pays pour cette future contractualisation 2022-2028 qui ne s'appellera plus « Cap Territoire » dans le nouveau règlement régional qui sera inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée régionale Plénière de janvier 2022 ;
- Une enveloppe financière régionale globale 2022-2026 sur les mêmes bases que celle du 2018-2021 (au « prorata temporis ») ;
- Une enveloppe complémentaire pour 2027-2028 après les élections municipales et intercommunales de 2026 ;
- Différenciation territoriale pour les calculs des enveloppes (investissement + ingénierie) par territoire dont la prise en compte de l'indice de fragilité INSEE ;
- 2 axes d'interventions obligatoires avec l'accompagnement des changements climatiques (au moins 30 % de l'enveloppe pour la biodiversité, l'urbanisme durable et l'alimentation de proximité) et avec l'attractivité territoriale (au maximum 50% de l'enveloppe pour les services à la population et l'économie de proximité) ;
- 3 axes optionnels avec la santé (offres de soins de 1er secours, santé-environnement et actions en lien avec la feuille de route régionale), avec les mobilités (équipements, infrastructures et acquisition de matériels comme les véhicules électriques) et avec un axe particulier proposé par le territoire comme par exemple le tourisme ou la forêt ;

- Sauf cas très exceptionnel (notamment pour la santé), les projets financés seront à maîtrise d'ouvrage publique et uniquement des dépenses d'investissement (travaux)
- Les contrats 2022-2028 seront élaborés au cours du 1er semestre 2022 (après le vote du nouveau règlement régional en janvier) et seront signés au cours du second semestre 2022 (au plus tard) ;
- Un point d'étape sera fait en 2024 ;
- La Région nommera un élu référent, issu de la majorité régionale, pour l'élaboration, la mise en œuvre et la gouvernance du futur contrat (en binôme avec un technicien) ;
- Des éco-conditions ambitieuses avec le maintien des exigences existantes pour les bâtiments (mais prise en compte au fil de l'eau de l'entrée en vigueur de la RE 2020) et avec la pérennisation des éco-conditions appliquées dans le PAIR (30.16) pour les espaces publics ;
- A partir de 2023, les postes soutenus par le Conseil Régional devront consacrer 0,80 ETP aux missions éligibles (0,75 ETP pour la période 2018-2021) ;
- 2022 sera une année de transition pour le soutien à l'ingénierie avec la prolongation du règlement régional appliqué sur la période 2018-2021.

Après avoir signé la convention d'initialisation d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) pour le Pays de la Bresse bourguignonne, nouveau dispositif de l'Etat appelé à remplacer le contrat de ruralité 2017-2020 (63 projets financés par la DSIL ou la DETR), le Conseil Régional a également confirmé, le 18 novembre 2021, que les CRTE ne correspondent pas à sa future politique territoriale 2022-2028.

Pour l'ingénierie 2022, il sera demandé 25 000 euros (plafond) au Conseil Régional. Le solde de la subvention ingénierie 2021 pour 12 500 euros sera à solliciter en début d'année 2022 en sachant qu'un premier acompte de 12 500 euros a été versé le 21 mai 2021.

Pour les actions liées à la santé : 1 ETP financé à 50% par l'ARS, Agence Régionale de Santé soit environ 20 500 euros pour 2022. il faudra comme les années précédentes prévoir un budget qui puisse permettre l'organisation de quelques événements comme ceux qui ont eu lieu les autres années: éléments de convivialité pour au moins 2 temps forts dans l'année, coût de l'assurance et quelques fournitures dans le cadre d'Octobre rose, complément dans le cadre du projet « Premiers secours » et semaine d'information en santé mentale sous réserve qu'ils puissent être mis en place (l'épidémie de COVID19 a engendré l'annulation de plusieurs actions début 2021 qui n'ont pu être reprogrammé en 2021 du fait du congé maternité de la chargée de mission qui n'a pas été remplacée), frais d'organisation et de réception pour les assemblée plénière du CLS (Contrat Local de Santé) et CLSM (Contrat Local de Santé Mentale) soit un budget d'environ 3 000 euros.
En 2020 et 2021, plusieurs projets ont été impactés par la COVID 19 et le congé maternité de la chargée de mission ce qui a donné lieu à l'annulation d'actions qui avaient été financée par l'ARS BFC ou la conférence des financeurs. Par conséquent, les sommes engagées par ces financeurs seront déduites de nos prochaines demandes de subvention. Il faudra en tenir compte.
Le CLS ayant été signé le 18 juillet 2019 et la charte constitutive du conseil local en santé mentale ayant été signé le 27 mars 2019, il convient désormais de mettre en place au cours des 5 prochaines années les actions inscrites dans ces documents. Une évaluation annuelle sera réalisée et présentée en assemblée plénière. Par ailleurs, comme convenu lors de la signature du CLS et en accord avec l'ARS au niveau du calendrier, des groupes de travail concernant les personnes en situation de handicap et les personnes âgées vont être progressivement mis en place comme cela était prévu.

S'agissant de l'émergence du Projet Alimentaire Territorial (PAT), les élus référents nommés lors du comité syndical du 20 septembre 2021 ont été réunis le 28 octobre 2021. Lors de cette réunion, le CPIE Bresse du Jura a annoncé un besoin prévisionnel de 52 000 euros pour l'année 2022 soit 78 centimes par habitant pour les Communautés de Communes. Le 8 novembre 2021, le CPIE a envoyé une fiche dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec un montant de 317 500 euros pour 3 ans (2022, 2023 et 2024) ; coût qui se rapproche de ceux annoncés par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan (380 000 euros pour 3 ans) et du Lédonien (250 000 euros pour 2 ans). Dans son plan de financement prévisionnel, le CPIE envisage un autofinancement de 17 500 euros et de mobiliser le Plan National de l'Alimentation (PNA) pour 100 000 euros (issus du Ministère de l'Agriculture en partenariat avec celui de la Santé), le Programme Régional

de l'Alimentation (PRAlim) pour 50 000 euros (issus de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté en partenariat avec l'ARS) et des Fondations pour 100 000 euros ; la participation attendue des 4 Communautés de Communes est de 50 000 euros sur 3 ans soit 16 666 euros par an soit 25 centimes par habitant. Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne peut également envisager de mobiliser l'appel à projets 2022 du Conseil Départemental de Saône-et-Loire à hauteur de 40% d'un plafond de dépenses éligibles à 20 000 euros soit une subvention maximale de 8 000 euros.

Si des dépenses sont engagées en 2022 pour l'émergence d'un PAT, la cotisation intercommunale en matière de développement local ne pourrait pas rester à 1, 90 € par habitant (1,56 en cotisation historique du Pays inchangé depuis 2005 + 0,34 d'augmentation en 2021 pour financer le poste de chargée de mission santé).

Au vu des éléments financiers transmis par le CPIE ce jour, les élus disent que la mise en place d'un PAT doit être retravaillée en s'interrogeant sur les objectifs prioritaires à mettre en œuvre, sur les partenariats à activer et donc sur les moyens à mobiliser.

S'agissant du fonctionnement administratif du Syndicat mixte, comme chaque année, les agents en charge de l'ADS et du SCoT consacreront plusieurs jours par an à l'organisation des réunions décisionnelles, aux obligations légales comme la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion des ressources humaines, la diffusion du rapport d'activité 2021, aux relations avec des partenaires comme le Centre de Gestion et le CNAS (Comité National d'Action Sociale).
Pour les frais généraux, il s'agira de prendre en compte les coûts financiers liés aux arrêtés de promotion et d'avancement pris en 2021 et à prendre en 2022 pour les agents titulaires.
Concernant les équipements informatiques, il s'agira de :

- Remplacer le disque dur du portable de la chargée de mission Santé pour augmenter la rapidité de l'appareil.
- Changer 2 postes de travail pour les agents instructeurs ou remplacer le disque dur de ces 2 postes pour un fonctionnement optimal en Windows 10.
- Acheter un écran tactile au format A0 pour travailler sur les grands plans (environ 2 000 €) dans le cadre de dématérialisation des ADS et notamment la possibilité pour le pétitionnaire de déposer les demandes de permis en ligne à partir du 1er janvier 2022.

Deux agents pourraient également être équipés de téléphone portable (ils utilisent leur téléphone personnel à l'heure actuelle) et des abonnements correspondants pour un montant de 900€.

Le comité syndical **prend acte** de ce débat d'orientation budgétaire.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 13/12/21.
et publié, affiché ou notifié le... 16/12/21.

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DONT ACTE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Comparatif budgétisé/réalisé au 22 novembre 2021

MAJ
22/11/21

Budget Principal : Fonctionnement 2020 à reporter :- 6 765€ - Investissement : 37 577€

Budget ADS : excédent investissement : 1 922€ - Fonctionnement : 0€

	Tourisme				Développement local et SCoT + Fonctionnement du Syndicat				Instruction droits des sols Budget annexe			
		budgétisé	réalisé	%		budgétisé	réalisé	%		budgétisé	réalisé	%
DEPENSES	Frais divers	775	394	51%	Personnel (4,7 ETP)	248 410	175 348	71%	Personnel (4,7 ETP)	210 000	169 583	81%
	Subvention OT	234 500	234 500	100%	Charges à caract. général dont événements santé	56 865	47 580	84%	Charges à caract. général	15 000	11 945	80%
	Taxes de séjour	90 000			Equipement investissement	4 000	0	0%	Equipement invest	11 300	8 308	74%
					Frais ligne de trésorerie	1 500	516	34%	Opérations d'ordre liées aux amortissements	2 042	2 042	100%
					Etude PNR	74 832	6 336	8%				
					Frais de mission élus	500	0	0%				
					Déficit fonctionnement reporté	6 765						
					Dépenses imprévues	24 082						
					Reversement recette comp.perte taxe de séjour	7 095	7 093	100%				
					Opérations d'ordre liées aux amortissements	33 609	33 606	100%				
	TOTAL	**325 275**	**234 894**	**72%**	**TOTAL**	**457 658**	**270 479**	**59%**	**TOTAL**	**238 342**	**191 878**	**81%**
RECETTES	Cotisation CC (3,51€)	235 275	235 275	100%	Région Ingénierie solde 2020	17 500	17 500	100%	Communes concernées	234 234	151 365	65%
	Taxes de séjour* dont 10 861,15€ de taxation d'office	90 000	73 153	81%	Région Ingénierie 2021 acompte	12 500	12 500	100%	FCTVA	144	144	100%
					Région Subv Poste SCoT solde 2020	9 800	10 178	104%	Rmbt trop perçu URSSAF	0	256	
					Région Subv Poste SCoT 2021 acompte	12 700	12 700	100%	Excédent	1 922		
					Région Subv Etude PNR	36 674	0		Opérations d'ordre liées aux amortissements	2 042	2 042	100%
					LEADER 3 postes 2020	63 339	0					
					LEADER 3 postes 2021*	0	0					
					Subvention LEADER Plaquette	654	0					
					FEADER Fluvest 2016 à 2019** (perçu slt 2019)	29 918	4 901	16%				
					ARS Animateur Santé 2021***	21 500	15 542	72%				
					Subventions ARS et CD71 : actions santé	8 079	8 679	107%				
					Cotisation CC (2,40 €)	160 872	160 872	100%				
					FCTVA	195	196	101%				
					Excédent investissement	37 577						
					Autres recettes (CDG sub.archivage et remb.cotis. sup.familial, indemnités journ)	5 900	8 989	152%				
					Annul.mandat 2020 dotation perte taxe séjour	6 841	6 841	100%				
					Opérations d'ordre liées aux amortissements	33 609	33 606	100%				
	TOTAL	**325 275**	**308 428**	**95%**	**TOTAL**	**457 658**	**292 504**	**64%**	**TOTAL**	**238 342**	**153 807**	**65%**

*Taxes encaissées en 2020 : 76 080,45 €

* dossier déposé en décembre 2020 mais à revoir suite échecs recrutement
** décision juridique fluvestre 2020 reçue le 27 oct 2021 avec 5 449,88€
*** régularisation sur 2021 du trop perçu 2019 donc pas de solde 2021 à percevoir

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 6 décembre 2021 – 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 27/37

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 5

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 29/11/2021

L'an deux mille vingt et un le six du mois de décembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. FROMONT Jean-Michel

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme MATHY Paule, M. PARISOT Denis, M. GANDREY Julien, M. MOREY Pascal

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2021-046 : Avenant à la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol avec les communes

- *Vu les délibérations n°2015-019 du 8 juin 2015, n°2016-007 du 8 février 2016 et n°2021-0026 du 26 avril 20121 relative à la validation de la convention type de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ;*
- *Vu le Code des Relations entre le Public et l'administration et notamment les articles L112-8 et suivants ;*
- *Considérant les conventions de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol entre le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et les communes instruites ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 22 novembre 2021 ;*

Dans le cadre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, M. le Président informe que le Syndicat mixte a proposé aux 50 communes qu'il accompagne pour l'instruction des demandes d'urbanisme, un module permettant de satisfaire à l'obligation d'offrir une saisine par voie électronique (SVE) de ces demandes à partir du 1er janvier 2022.

L'évolution du logiciel et son module permettra aussi de dématérialiser tout ou partie du processus de l'instruction notamment via une connexion à PLAT'AU, Plateforme d'échange des Autorisations d'Urbanisme, bien qu'aucune des 50 communes n'y soit obligée par la loi.

A ce jour, une quarantaine de communes ont formulé le souhait d'utiliser cet outil à partir du 1er janvier 2022. Ainsi, il convient de faire évoluer la convention entre le Syndicat et chacune des commune sous la forme d'un avenant «Logiciels d'aide à l'instruction et modules pour la dématérialisation des ADS » tel qu'annexé.

Il est proposé également de communiquer de manière collective sur cet outil attendu par les professionnels en :

- Créant un portail web unique pour le dépôt des permis en ligne sur l'ensemble des 37 communes : https://urbabressebourguignonne.sirap.fr. Chaque commune pourra utiliser également une adresse dédiée sous la forme : https://urbabressebourguignonne.sirap.fr/#0code_insee_commune (ex : https://urbabressebourguignonne.sirap.fr/#/071158)

- Adressant un courriel à l'ensemble des professionnels (notaires, constructeurs, géomètres, agences immobilières, architectes) du territoire afin de leur expliquer comment utiliser ce nouvel outil.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant annexé pour définir les termes de la mise à disposition d'un logiciel d'instruction des actes d'urbanisme et de son module de Saisine par Voie Electronique.

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 15/12/21.
et publié, affiché ou notifié le 15/12/21.

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS et ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL ENTRE LA COMMUNE DE …….…… ET LE SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Avenant concernant les logiciels d'aide à l'instruction et les modules pour la dématérialisation des ADS

1. Logiciels d'aide à l'instruction et de suivi des dossiers

Le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne met à disposition des communes qui en font la demande une suite de logiciels d'aide à l'instruction.

A chaque commune est attribué un compte utilisateur avec des droits limités à la création et à la visualisation des dossiers afin de ne pas compromettre l'intégrité des dossiers instruits par le service instructeur.

Une commune peut demander la création de plusieurs utilisateurs en communiquant par écrit l'adresse mail et les droits souhaités pour chaque nouvel utilisateur.

Toutefois, dans le cas de l'instruction des certificats d'urbanisme d'information, les droits de la Commune pourront être complets (création, modification et suppression) sur les dossiers de CUa, certificats d'urbanisme d'information.

Le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne assure la formation (en mairie en général) pour la prise en main des logiciels.

2. Module de téléprocédure pour dépôt de permis en ligne

A partir du 1er janvier 2022, les communes, quelle que soit leur taille, doivent proposer une solution pour pouvoir recevoir les demandes d'urbanisme de manière dématérialisée en application du Code des Relations entre le Public et l'Administration.

Ce service peut prendre la forme d'une téléprocédure permettant aux utilisateurs de déposer leur permis en ligne, de consulter l'avancement de leur dossier et de recevoir les notifications de la mairie (demande de pièces, majoration de délais, arrêté…).

A partir du 1er janvier 2022, le Syndicat mixte met à disposition des communes qui le souhaite un tel module accessible via l'adresse générale …… …… …… ou directement pour un dépôt dans la commune via …… Le Syndicat propose une démonstration de l'outil aux agents d'accueil, aux secrétaires de mairies et aux agents en charge de l'urbanisme.

La commune de ……. a choisi d'utiliser ce module. Elle doit communiquer sur cet outil en diffusant largement l'adresse internet afin de le rendre opposable (bulletin municipal, site web, panneau Pocket, affiche en mairie…).

La mairie assure directement l'aide et l'assistance aux pétitionnaires afin de les guider, le cas échéant, dans leur démarche en ligne. Elle peut également mettre à disposition des usagers un ordinateur connecté et un scanner afin de faciliter les démarches.

En cas d'incident technique sur le module, la commune prévient le service instructeur qui fera le relais auprès du prestataire

Un dossier déposé en ligne par un pétitionnaire via ce module sera instruit de manière dématérialisée par le Syndicat mixte.

3. Mise en place d'une adresse courriel

La commune de ……. a choisi de ne pas utiliser le module de télé-procédure. Elle met à disposition des pétitionnaires l' adresse courriel suivante : ……. pour recevoir les dossiers numériques. Elle devra vérifier que les pièces jointes au dossier sont bien consultables et qu'elles respectent ses conditions générales d'utilisation avant de transmettre le dossier au service instructeur.

Ce choix peut être transitoire. Elle pourra faire la demande à tout moment auprès du service instructeur de la mise en place du module de téléprocédure.

4. Transmission des pièces et des dossiers papier

Pour la transmission des autres pièces d'un dossier dématérialisé (avis du maire, avis des gestionnaire de réseau…) ou des dossiers déposés papier en mairie, l'année 2022 sera une année de test pour laquelle chaque commune peut décider, après en avoir informé le service instructeur et en accord avec celui-ci, comment elle transmet ses dossiers et les autres pièces au service instructeur. Un bilan sera effectué au cours de l'année 2022 et aboutira à la rédaction de procédures de transmission, selon les différents types et formats de dossiers.

Fait en trois exemplaires.

A ……, le ……	A ……, le ……
Pour le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne,	Pour la Commune,
Anthony VADOT, Président	……., Maire

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 6 décembre 2021 – 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 27/37

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 5

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 29/11/2021

L'an deux mille vingt et un le six du mois de décembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. FROMONT Jean-Michel

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme MATHY Paule, M. PARISOT Denis, M. GANDREY Julien, M. MOREY Pascal

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2021-047 : Mise à jour du tableau des effectifs concernant le poste de chargé de mission LEADER

- *Vu le Code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*
- *Vu le tableau des effectifs mis à jour par délibération n°2021-038 ;*
- *Considérant la fiche de poste du chargé de mission LEADER ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 22 novembre 2021 ;*

M. Le Président explique que le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne cherche à recruter un chargé de mission LEADER depuis le printemps. Il rappelle que plusieurs jurys de recrutement ont été infructueux.

Afin de correspondre au profil des missions du poste, il faudrait transformer ce poste qui était historiquement sur un cadre d'emploi d'ingénieur vers un cadre d'emploi d'attaché. Le poste garde le même intitulé. Le nouveau tableau des effectifs serait donc le suivant avec la création d'un poste sur un cadre d'emploi d'attaché :

Cadres d'emplois	Emplois ouverts	Quotité de temps de travail	Effectifs	Libellé du poste
Attaché principal	1	1	1	Chargé de projet
Ingénieur principal	1	1	1	Chargé de mission SCoT
Ingénieur	**A supprimer**	**1**	**0**	**Chargé de mission LEADER**
Attaché	**1**	**1**	**1**	**Chargé de mission LEADER**
Attaché	1	1	1	Chargé de mission santé

Rédacteur principal 1ère classe	1	0,7	1	Gestionnaire de dossier
Sous total	5		5	
Rédacteur principal 1ère classe	2	1	2	Instructeur ADS
Rédacteur	1	1	1	Instructeur ADS
Adjoint administratif principal 1ère classe	2	1	2	Instructeur ADS
Sous total	5		5	

Le poste d'ingénieur sera supprimé ultérieurement, l'avis du Comité technique étant requis.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 15/12/2021. Il n'y a pas d'impact budgétaire.

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 31/12/21
et publié, affiché ou notifié le 16/12/21

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne